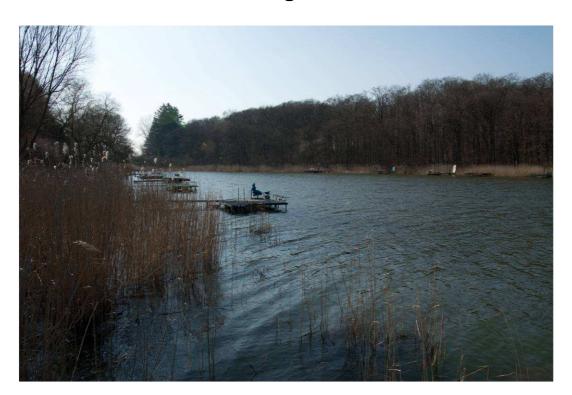


Syndicat Intercommunal pour la Mise en Valeur des Etangs de la Région de Puttelange-aux-lacs



Suivi écologique des 6 étangs de la ligne Maginot aquatique suite aux travaux de restauration

Tome 5: Etang des MARAIS



Mai 2012



Document réalisé par :

Coordination de l'étude et volets Flore, Avifaune et Herpétofaune :

Bureau d'études ESOPE 2 au Parc

57 580 Rémilly

Tel./Fax.: 03 87 73 49 96

Email: vecrin@bureau-etude-esope.com





Neomys

Volets Avifaune et Herpétofaune : NEOMYS

Centre Ariane – 240, rue de Cumène 54 230 Neuves-Maisons

Tél.: 03 83 23 36 92

E-mail: neomys1@gmail.com



Volet Entomofaune: ENTOMO-LOGIC 240, rue de Cumène 54 230 Neuves-Maisons Tél.: 03 83 28 55 01

E-mail: avallet2@orange.fr



Volet Fonctionnement hydraulique : Dubost Environnement & Milieux Aquatiques

15 rue au Bois

57 000 Metz

Tél.: 03 87 68 08 62

E-mail: nathalie.dubost@numericable.fr

Crédit photographique:

ESOPE

[Audinot Samuel, Jager Christelle, Pichenot Julian, Vécrin-Stablo Marie-Pierre, Voirin Mathias] (sauf mention contraire)

SOMMAIRE

1	CONTEXTE ET ORGANISATION DE L'ETUDE	1
2	PRESENTATION DE L'ETANG	3
3	PRESENTATION DES TRAVAUX REALISES	5
4	ORGANISATION DU DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	7
5	OCCUPATION DU SOL	8
6	COMPARTIMENT VEGETAL	10
6.1	Résultats pour les espèces végétales remarquables	10
6.2	Fiches descriptives des espèces remarquables	10
6.3	Résultats pour les espèces végétales invasives	16
6.4	Résultats pour la végétation aquatique et la ceinture de végétation hélophytique	18
6.5	Résultats pour les habitats	20
7	AVIFAUNE	24
7.1	Résultats	24
7.2	Zoom sur les espèces les plus remarquables	26
8	HERPETOFAUNE	30
8.1	Résultats	30
9	ENTOMOFAUNE	33
9.1	Résultats	33
9.2	Zoom sur les espèces remarquables	33
10	ANALYSE DE L'INTERET ECOLOGIQUE DU SITE	37
10.1	Flore et habitats	37
10.2	Avifaune	37
10.3	Herpétofaune	37
10.4	Entomofaune	37
10.5	Synthèse	38

11	ANALYSE DES IMPACTS SUR LA FAUNE, LA FLORE ET LES HABITATS 40
12	ANALYSE DE LA QUALITE DE L'EAU ET DES SEDIMENTS 41
13	DIAGNOSTIC PHYSIQUE DES COURS D'EAU44
14	PROPOSITIONS DE GESTION ET DE TRAVAUX COMPLEMENTAIRES . 69
14.1	Synthèse des actions proposées pour les étangs
14.2	Propositions de travaux complémentaires
14.3	Action de gestion concrète des étangs et des milieux annexes
14.4	Orientations de gestion plus globales
14.5	Propositions de restauration des affluents
15	SYNTHESE ET CONCLUSIONS 103
16	BIBLIOGRAPHIE
17	ANNEXES 104
	Liste des annexes :
	xe 1 : Compte-rendu de l'entretien réalisé avec D. Porta

Liste des figures :

Figure 1 : Localisation de la zone d'étude	4
Figure 2 : Localisation des travaux écologiques réalisés sur l'étang	6
Figure 3 : Répartition en pourcentage des grandes unités végétales - Etang de	S
Marais et zone tampon	8
Figure 4 : Cartographie de l'occupation du sol	9
Figure 5 : Localisation des espèces végétales remarquables	
Figure 6 : Localisation des espèces végétales invasives	17
Figure 7 : Cartographie des habitats	23
Figure 8 : Localisation des oiseaux remarquables	
Figure 9 : Localisation des amphibiens et des reptiles remarquables	32
Figure 10 : Localisation des insectes remarquables	36
Figure 11 : Cartographie des secteurs à enjeux écologiques forts et très forts	39
Figure 12 : Carte de localisation de la station 8 sur l'étang des Marais	41
Figure 13 : Représentation graphique des profils d'oxygène dissous et du	
pourcentage de saturation de l'oxygène mesurés sur l'étang des Marais le	5
septembre 2011	
Figure 14 : Présentation générale des affluents de l'étang de Diefenbach	
Figure 15 : Localisation du Reckelswiese au niveau de l'étang des Marais	
Figure 16 : Localisation du Reckelswiese 1 au niveau de l'étang des Marais	
Figure 17 : Localisation du Reckelswiese 2 au niveau de l'étang des Marais	
Figure 18 : Localisation du ruisseau de Wirtsbusch au niveau de l'étang des Ma	
Figure 19 : Localisation du ruisseau du Bruchwiese au niveau de l'étang des Ma	
	56
Figure 20 : Localisation du ruisseau de Domer au niveau de l'étang des Marais	
Figure 21 : Localisation du ruisseau de Odenacker au niveau de l'étang des Ma	
Figure 22 : Localisation du ruisseau de Pfaffenbusch au niveau de l'étang des N	
	66
Liste des tableaux :	
Tableau 1 : Chronologie des actions menées sur les étangs	
Tableau 2 : Résultats synthétiques issus de la cartographie des habitats	
Tableau 3 : Répartition surfacique des habitats identifiés	
Tableau 4 : Liste des espèces patrimoniales rencontrées pour l'étang des mara	
Tableau 5 : Résultats des prélèvements d'eau de surface de la station 8 sur l'ét	_
des Marais en 2011	42
Tableau 6 : Résultats d'analyses des prélèvements de sédiments réalisés sur l'	
des Marais le 18/04/2011	43
Tableau 7 : Synthèse des actions proposées	69

1 Contexte et organisation de l'étude

Rappel du contexte de l'étude

En 2004, le Syndicat Intercommunal pour la Mise en Valeur des Etangs de la Région de Puttelange-aux-lacs (SIMVER) a profité des travaux de mise en sécurité des digues des étangs de la Ligne Maginot du secteur de Puttelange-aux-Lacs (Moselle) pour y réaliser des travaux de restauration écologique.

En partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) et le Conseil Général de la Moselle (CG57), une étude a été initiée afin de rédiger des propositions de travaux et les mettre en œuvre.

Cette mission a été confiée au groupement ECOSCOP / SINBIO qui a réalisé le diagnostic écologique de la zone d'étude et la rédaction du plan de gestion, afin de définir au mieux les travaux nécessaires et de garantir leur pérennité.

Les travaux se sont déroulés sur trois ans, de 2004 à 2006.

A la suite de ces travaux, le SIMVER et les financeurs (AERM et CG57) ont souhaité mettre en place un suivi des travaux de restauration écologique quelques années après leur réalisation afin d'évaluer les impacts positifs et/ou négatifs des travaux sur le milieu naturel. Le SIMVER a donc lancé un nouvel appel d'offre en 2010.

La mission de suivi écologique a été confiée aux bureaux d'études ESOPE, Entomo-Logic, Dubost Environnement et Milieux aquatiques et à l'association Neomys.

Le tableau suivant récapitule la chronologie des différentes actions ayant eu lieu sur les étangs ces dernières années.

Période **Phase Acteurs** Description 2004 Inventaire ECOSCOP/SINBIO Inventaire naturaliste de terrain Rédaction de l'étude (Avant-projet) 2004 Etude ECOSCOP/SINBIO 2004 Travaux ECOSCOP/SINBIO Travaux sur Hoste-Haut et Diefenbach 2005 Travaux ECOSCOP/SINBIO Travaux sur l'étang des marais et Hirbach Travaux sur Hoste-Bas et Welschhof 2006 Travaux ECOSCOP/SINBIO 2006 Etude ECOSCOP/SINBIO Finalisation de l'étude ESOPE/NEOMYS/ENTOMO-LOGIC/Dubost Environnement et | Suivi écologique des travaux 2011 Suivi

milieux aquatiques

1

Tableau 1 : Chronologie des actions menées sur les étangs

Organisation et rendus de l'étude

Conformément au cahier des charges émanant du maître d'ouvrage, la mission « suivi écologique » est constituée de deux phases :

Phase 1 : Réalisation d'un diagnostic complet post-travaux

- 1. Analyse des travaux réalisés et retour d'expérience
- 2. Analyse des impacts sur la faune, la flore et les habitats
- 3. Elaboration d'un bilan global et proposition d'un protocole de suivi allégé
- 4. Analyse de la qualité de l'eau et des sédiments des étangs
- 5. Cartographie de l'occupation du sol et des rejets directs
- 6. Diagnostic physique des cours d'eau affluents

Phase 2 : Elaboration de proposition de gestion et de travaux complémentaires

Elaboration de proposition de gestion et de travaux complémentaires Production d'un document type « retour d'expérience »

Rendus associés à l'étude

En raison d'une mission constituée de nombreux volets, d'une zone d'étude constituée de 6 étangs différents, il est proposé de restituer les résultats du travail sous la forme de tomes distincts :

Tome 1 : Présentation générale de l'étude :

- ⇒ Présentation générale du contexte de l'étude
- ⇒ Présentation générale des étangs
- ⇒ Présentation détaillée des méthodologies employées
- ⇒ Présentation synthétique des résultats
- ⇒ Comparaison des étangs entre eux
- ⇒ Présentation synthétique des actions proposées

Tome 2 à 6 : (soit 1 tome par étang sauf pour les étangs de Hoste, qui ont été rassemblés dans un seul tome car très proches écologiquement et géographiquement) :

- ⇒ Présentation et localisation des travaux « écologiques » réalisés
- ⇒ Présentation des résultats des inventaires écologiques
- ⇒ Identification des enjeux écologiques identifiés
- ⇒ Analyse des impacts des travaux sur le milieu naturel
- ⇒ Présentation des actions proposées

Le présent rapport correspond au tome 5 et porte sur l'étang des MARAIS.

2 Présentation de l'étang

Situé sur la commune de Rémering, l'étang des Marais a une superficie de 40 ha pour un bassin versant de 452,26 ha. Le bassin versant, en partie forestier, présente deux zones urbanisées, une dans la partie amont de l'étang, l'autre en rive droite dans la partie la plus aval de l'étang (correspondant à la base de loisirs et au camping sur l'étang). Le milieu ouvert est constitué de pâturages et cultures où se mêlent quelques prairies de fauche. L'étang est alimenté par plusieurs affluents : le ruisseau de Odenacker, le ruisseau de Domer, le ruisseau de Bruchwiese, le ruisseau de Wirstbuch, le ruisseau de Reckelswiese, le ruisseau de Stangenwald, le ruisseau de Bielwald et le ruisseau de Pfaffenbusch. A la sortie de l'étang, l'ensemble des eaux forme le Rohrwiese, affluent du Mutterbach.

L'étang accueille une base de loisirs (baignade et nautisme) et un camping de taille importante (plus de 500 emplacements). Il est aussi pêché et un système de pontons loués à l'année est en place.

Enfin, il faut noter la présence d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) dans la corne Nord au lieu-dit « Buehlwald ». Cette ZNIEFF constitue également une réserve de pêche exempte de pontons.



Vue de l'Etang des Marais

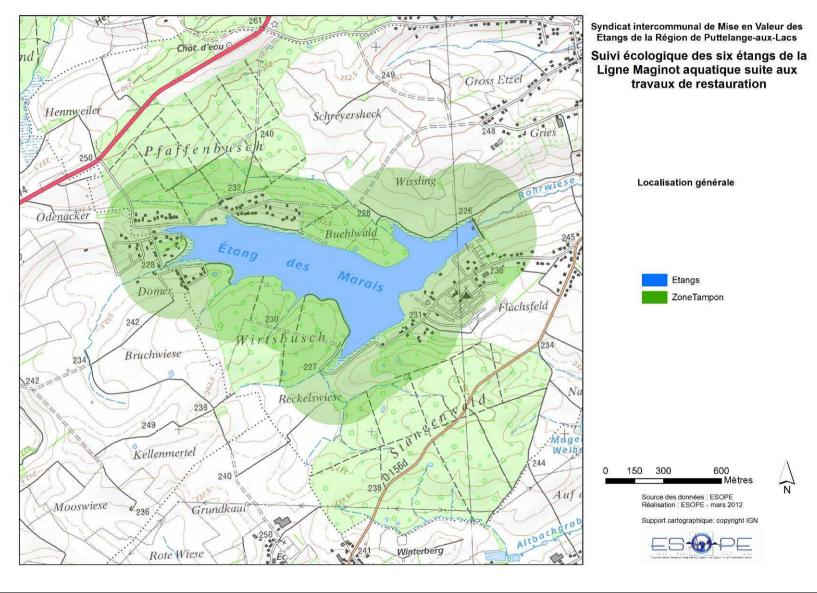


Figure 1 : Localisation de la zone d'étude

3 Présentation des travaux réalisés

Les travaux ont eu lieu du 7 février au 8 mars 2005 et sont localisés sur la figure 2. Le compte-rendu de l'entretien avec D. Porta est présenté en annexe 1.

Création d'un brise-vague pour protéger une portion de berge droite :

L'objectif était de réaliser une structure assurant la protection de la berge, qui à cet endroit est la plus exposée à l'érosion. Pour ce faire, un brise-vague d'une cinquantaine de mètres de long en bois a été créé.

La présence de ce brise-vague a également permis le développement d'une végétation caractéristique.

Diversification des fonds au niveau de la corne Nord :

La corne Nord-Est de l'étang ayant un rôle de réserve piscicole, il a été réalisé au sein de la roselière un réseau de chenaux ; le but étant de diversifier le milieu et de le redynamiser en favorisant l'implantation d'autres espèces végétales.

Réalisation d'une retenue d'eau en amont de la digue :

Durant les travaux de vidange de l'étang, afin de conserver un volume d'eau et d'éviter ainsi des pêches de récupération des poissons, une digue a été créée en amont de la digue. Cette digue, initialement provisoire, a été conservée.



Vue sur la dique, où a été créée en amont la retenue

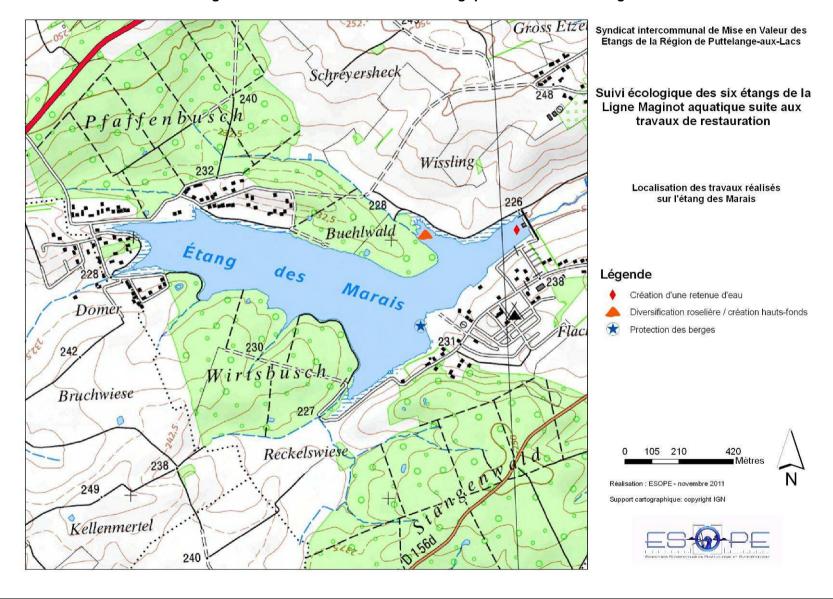


Figure 2 : Localisation des travaux écologiques réalisés sur l'étang

4 Organisation du diagnostic écologique

Comme précisé en introduction de ce rapport, pour faciliter la lecture des documents, le parti a été pris de scinder les rendus en plusieurs tomes.

Dans le présent tome, seuls les résultats propres à l'étang des Marais sont présentés.

Pour consulter les points suivants, il convient de se référer au tome 1 :

- la synthèse bibliographique réalisée préalablement aux sorties de terrain, incluant une synthèse des périmètres dits d'inventaire et de protection (type site Natura 2000, ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, ...).
- les méthodes mises en œuvre pour réaliser les inventaires de terrain,
- les résultats synthétiques par étang,
- l'analyse comparative des résultats entre les 6 étangs.

Pour rappel, l'étude ne porte pas uniquement sur les étangs, une zone tampon de 300 m de large a été définie pour une prise en compte des milieux qui les bordent (figure 1).

5 Occupation du sol

L'occupation du sol de l'étang et de sa zone tampon est présentée sur les figures 3 et 4.

L'étang des Marais se distinge par un fort recouvrement en milieux forestiers (36 %), en cultures (19 %) ainsi qu'en milieux prairiaux (14 %) et zones habitées (14 %).

On retiendra également les très nombreuses mares qui ont été localisées au sein de la zone tampon, notamment dans les milieux forestiers.

Figure 3 : Répartition en pourcentage des grandes unités végétales – Etang des Marais et zone tampon

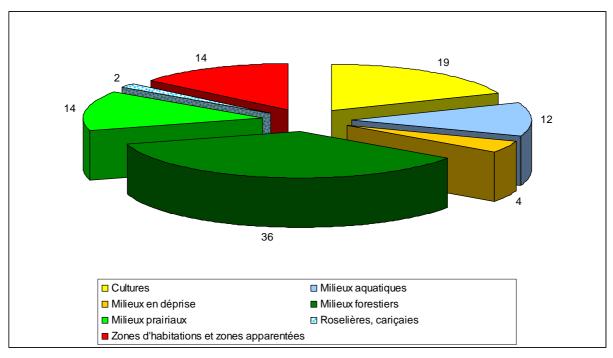
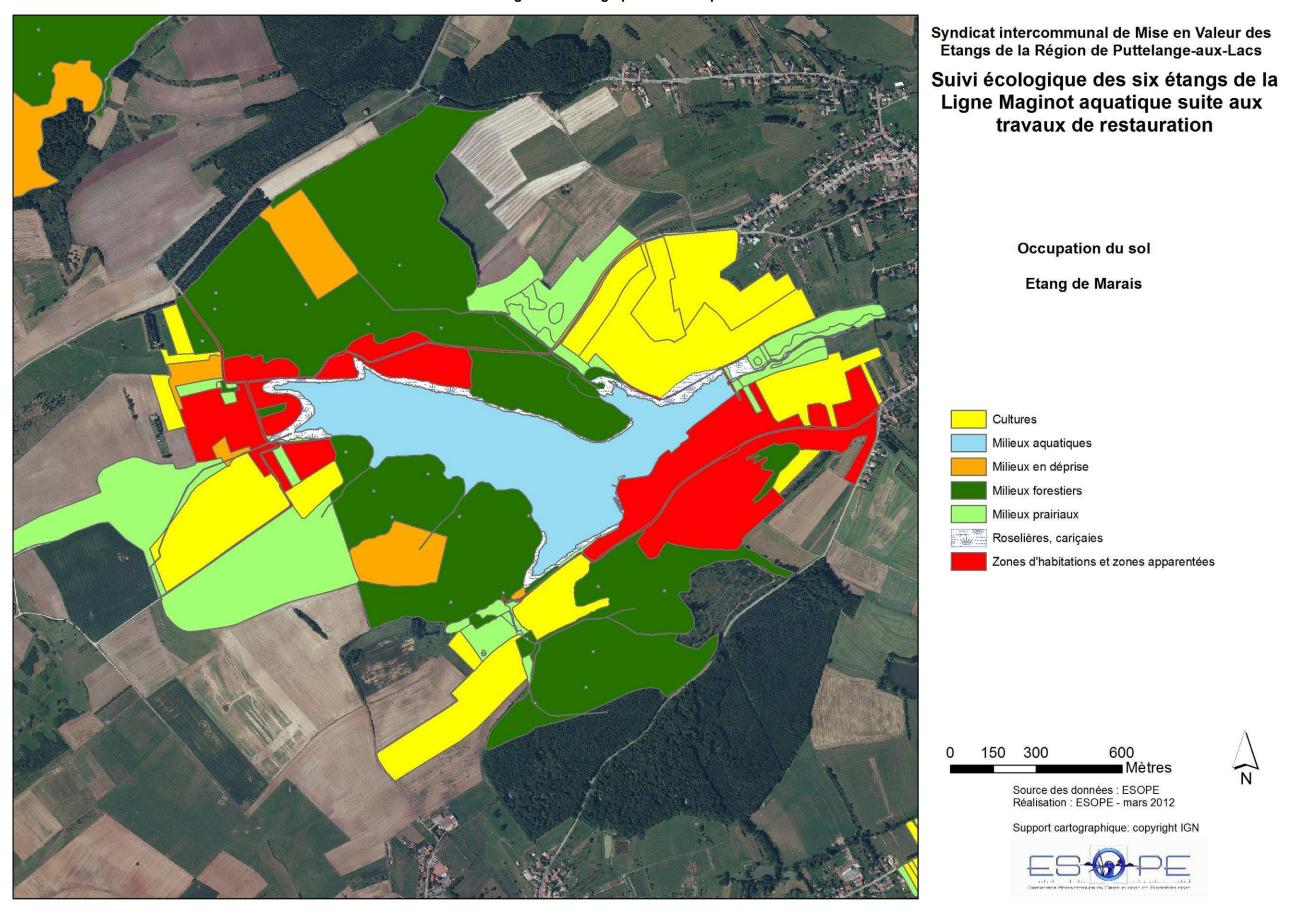


Figure 4 : Cartographie de l'occupation du sol



6 Compartiment végétal

6.1 Résultats pour les espèces végétales remarquables

Synthèse des espèces végétales remarquables identifiées sur l'étang :

Espèces bénéficiant d'un statut de protection :

- Scabieuse des prés (Scabiosa columbaria subsp. pratensis),

Espèces mentionnées dans la liste des espèces déterminantes ZNIEFF :

- Dactylorhize de mai (Dactylorhiza majalis),
- Succise des prés (Succisa pratensis),
- Valériane dioïque (Valeriana dioica).

Au total, ce sont 4 espèces végétales remarquables qui ont été recensées sur l'étang des Marais et sa zone tampon.

Chaque espèce a été localisée (cf. figure 5) et une fiche signalétique a été rédigée (cf. ciaprès).

Parmi les quatre espèces végétales remarquables identifiées, on retiendra que ce sont toutes des espèces inféodées aux habitats prairiaux, dont une est protégée en région Lorraine. Il s'agit de la Scabieuse des prés ; dont une centaine de pieds a été dénombrée dans une prairie dite « mésophile à Colchique » qui est l'habitat caractéristique de l'espèce. La Dactylorhize de mai et la Succise des prés ont été observées dans une prairie de fauche humide

La Valériane dioïque (dont la station comporte 50 pieds environ) a été localisée au sein d'une pâture humide.

6.2 Fiches descriptives des espèces remarquables

Scabiosa columbaria L. subsp. pratensis (Jord.) Br.-Bl.

SCABIEUSE DES PRES

Famille des Dipscacées

Protection régionale en Lorraine Déterminante ZNIEFF de niveau 3

Illustration de Scabiosa columbaria L. subsp. pratensis (photo ESOPE)



Habitat*:

Scabiosa columbaria ssp. pratensis est une sous-espèce typique de la prairie alluviale mésophile à Colchique (Colchico-Festucetum pratensis) et tout particulièrement de sa sous-association mésoxérophile à Bromus erectus et Sanguisorba minor.

Menaces et protection*:

Lambinon *et al.* (1992) considèrent que l'espèce est en forte régression dans le territoire de leur « Flore ». De nombreuses prairies à Colchique ont effectivement été détruites au cours de la deuxième moitié du 20^{ème} siècle pour être remplacées par des cultures de maïs ou des gravières, voire dans certains cas des voies de communications. Comme la prairie à Colchique constitue un habitat à conserver au titre de la Directive Habitat/Faune/Flore, et que cet habitat est présent dans plusieurs sites Natura 2000 proposés en Lorraine, on peut espérer que la conservation de populations significatives de cette espèce sera ainsi assurée.

Distribution en Lorraine*:

La Scabieuse des prés n'était pas distinguée de la Scabieuse colombaire dans les publications lorraines du 19^{ème} siècle. C'est Duvigneaud (1958) qui a le premier mentionné la présence de ce « jordanon » dans les prairies de la vallée de la Meuse depuis Pagny-la-Blanche-Côte au Sud jusqu'à Stenay au Nord. Duvigneaud & Mullenders (1965) l'indiquent ensuite sur les territoires de 33 communes dans les vallées de la Meuse et de la Moselle. L'espèce a également été découverte dans les prairies alluviales d'autres rivières lorraines, comme l'Albe, la Meurthe, la Nied, l'Ornain, la Sarre, etc.

En Lorraine, l'espèce est mentionnée (données postérieures à 1980) dans 141 communes (Muller, 2006 à 2010).

Distribution au sein des zones d'étude en 2011 :

L'espèce a été observée sur les étangs de Hoste bas, des marais et du Welschhof.

Sur l'étang des Marais, la Scabieuse des prés a été observée sous la forme d'une station comptant une centaine de pieds. L'espèce a été observée ici dans son habitat caractéristique.

Intérêt de l'espèce pour la zone d'étude :

Moyen à fort car bien que l'espèce reste bien présente à l'échelle de la Lorraine, son habitat est fortement menacé.

Illustration de l'habitat de l'espèce – Etang de Hoste bas Photo ESOPE

Les chapitres identifiés par un * sont issus de l'ouvrage de S. Muller (2006) « Les Plantes protégées de Lorraine ».



Dactylorhiza majalis (Rchb.) P.F. Hunt & Summerh.

DACTYLORHIZE DE MAI

Famille des Orchidacées

Déterminante ZNIEFF de niveau 3

Illustration de Dactylorhiza majalis (photo ESOPE)



Habitat:

Cette espèce peut être présente dans les prairies humides fauchées ou pâturées, les marais, plutôt en milieu neutro-alcalin ; des plaines jusqu'à l'étage subalpin, jusque vers 1800-2000 m d'altitude (Lombard & Bajon, 2000).

Menaces et protection:

Cette plante est menacée par la destruction de son habitat, des prairies à gestion extensive et leur remplacement par des prairies gérées intensivement voire leur destruction.

Distribution en Lorraine :

La distribution de l'espèce n'est pas connue avec précision en Lorraine, mais elle est qualifiée d'assez rare par Vernier (2001).

Distribution au sein des zones d'étude en 2011 :

L'espèce a été observée sur les étangs de Hoste haut, Hoste bas, des marais, de Welschhof et de Hirbach.

Sur l'étang des Marais, quelques pieds ont été observés dans une prairie de fauche humide.

Intérêt de l'espèce pour la zone d'étude :

Moyen à fort car bien que l'espèce reste bien présente à l'échelle de la Lorraine, son habitat est menacé.

Illustration de l'habitat de l'espèce – Etang de Welschhof Photo ESOPE



Succisa pratensis Moench. SUCCISE DES PRES

Famille des Dipsacacées

Déterminante ZNIEFF de niveau 3

(condition : en plaine)

Illustration de Succisa pratensis (photo ESOPE)



Habitat:

Cette espèce commune en montagne dans les prés humides, les tourbières, les marécages, forêts clairsemées humides est généralement absente sur sols calcaires. Elle se rencontre depuis la plaine jusqu'à 1800 m. Elle se développe dans les prairies et landes humides, non amendées, coupes et chemins forestiers, surtout sur des sols peu perméables souvent avec *Molinia caerulea* (CRP/CBNBL, 2005).

Menaces et protection :

Cette plante est menacée par la destruction de son habitat, des prairies à gestion extensive et leur remplacement par des prairies gérées intensivement voire leur destruction.

A noter que la Succise des prés est une plante hôte. En effet, il s'agit d'une plante nourricière des chenilles de papillons de jour (*Euphydryas aurinia*). Il est ainsi intéressant de noter la présence de cette espèce sur le terrain car elle permet d'orienter la recherche de son papillon hôte. De plus, le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia aurinia*) est inscrit à l'annexe II de la directive "Habitats/Faune/Flore" et nécessite ainsi un effort de conservation de la part des gestionnaires de milieux naturels et une prise en compte dans les travaux de génie civil.

Distribution en Lorraine :

La distribution de l'espèce n'est pas connue avec précision en Lorraine, mais elle est qualifiée de rare par Vernier (2001).

Distribution au sein des zones d'étude en 2011 :

L'espèce a été observée sur les étangs de Hoste haut, Hoste bas, des Marais, de Welschhof et de Hirbach.

Sur l'étang des Marais, quelques pieds ont été observés dans une prairie de fauche humide.

Intérêt de l'espèce pour la zone d'étude :

Moyen à fort car bien que l'espèce reste bien présente à l'échelle de la Lorraine, son habitat est fortement menacé.

Illustration de l'habitat de l'espèce – Hoste haut Photo ESOPE



Valeriana dioica L. VALERIANE DIOIQUE

Famille des Valérianacées

Déterminante ZNIEFF de niveau 3

(condition : en plaine)

Illustration de Valeriana dioica (photo ESOPE)



Habitat:

Cette espèce est présente dans les bas marais et les prairies tourbeuses des grandes vallées et des marais (CRP/CBNBL, 2005).

Menaces et protection :

Cette plante est menacée par la destruction de son habitat, des milieux soumis à gestion extensive et leur remplacement par des prairies gérées intensivement voire leur destruction.

Distribution en Lorraine :

La distribution de l'espèce n'est pas connue avec précision en Lorraine, mais elle est qualifiée d'assez commune par Vernier (2001).

Distribution au sein des zones d'étude en 2011 :

L'espèce a été observée sur les étangs de Hoste haut et des Marais.

Sur l'étang des Marais, une cinquantaine de pieds ont été observés dans une pâture humide.

Intérêt de l'espèce pour la zone d'étude :

Moyen à fort car bien que l'espèce reste bien présente à l'échelle de la Lorraine, son habitat est fortement menacé et seules 2 stations ont été identifiées sur l'ensemble de la zone d'étude.

Illustration de l'habitat de l'espèce – Etang de Hoste haut Photo ESOPE



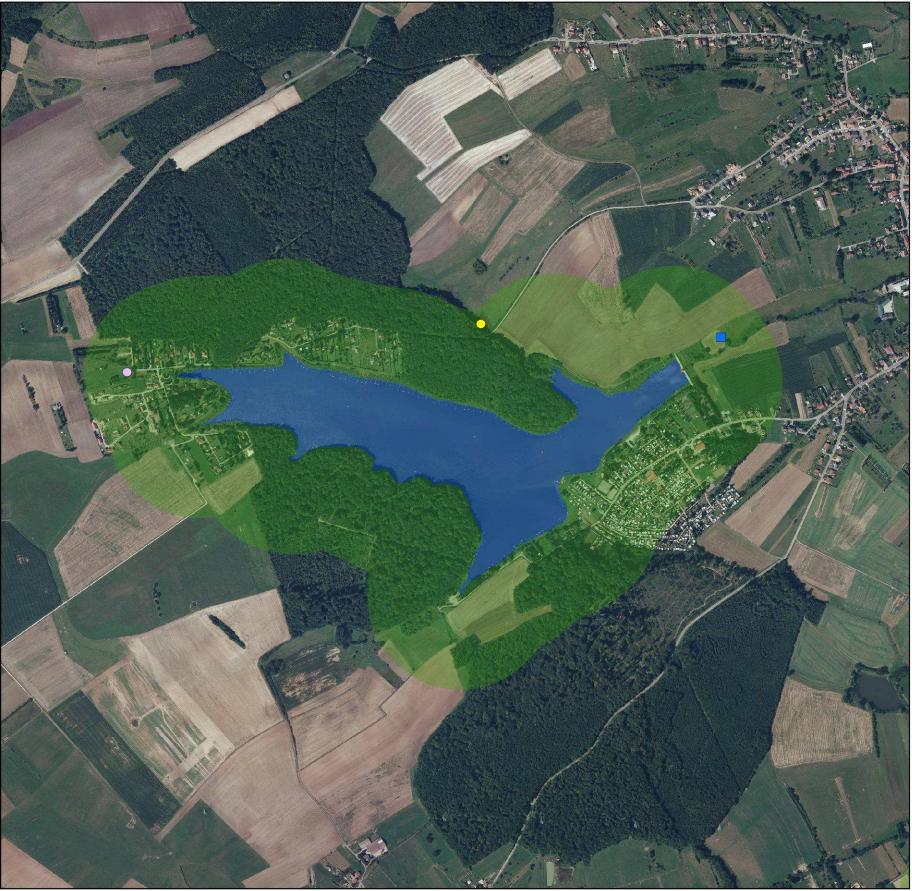


Figure 5 : Localisation des espèces végétales remarquables

Syndicat intercommunal de Mise en Valeur des Etangs de la Région de Puttelange-aux-Lacs

Suivi écologique des six étangs de la Ligne Maginot aquatique suite aux travaux de restauration

Localisation de la flore remarquable

Etang des Marais

Espèces protégées :

- Jonc des chaisiers glauque
- Ophioglosse commun
- Scabieuse des prés

Autres espèces remarquables :

- Catabrose aquatique
- Dactylorhize de mai
- Gaudinie fragile
- Laîche faux-souchet
- Laîche à épis distants
- Orchis bouffon
- Petit Nénuphar
- Serratule des teinturiers
- Souchet brun
- Succise des prés
- Valériane dioïque

Etangs

ZoneTampon

165 330 660

Source des données : ESOPE - Réalisation : ESOPE - mars 2012

Support cartographique: copyright IGN



6.3 Résultats pour les espèces végétales invasives

Deux espèces végétales invasives ont été identifiées sur l'étang des Marais :

- une station de Renouée de Japon a été inventoriée, constituée de seulement quelques pieds,
- une station de Solidage, composé également de quelques pieds.

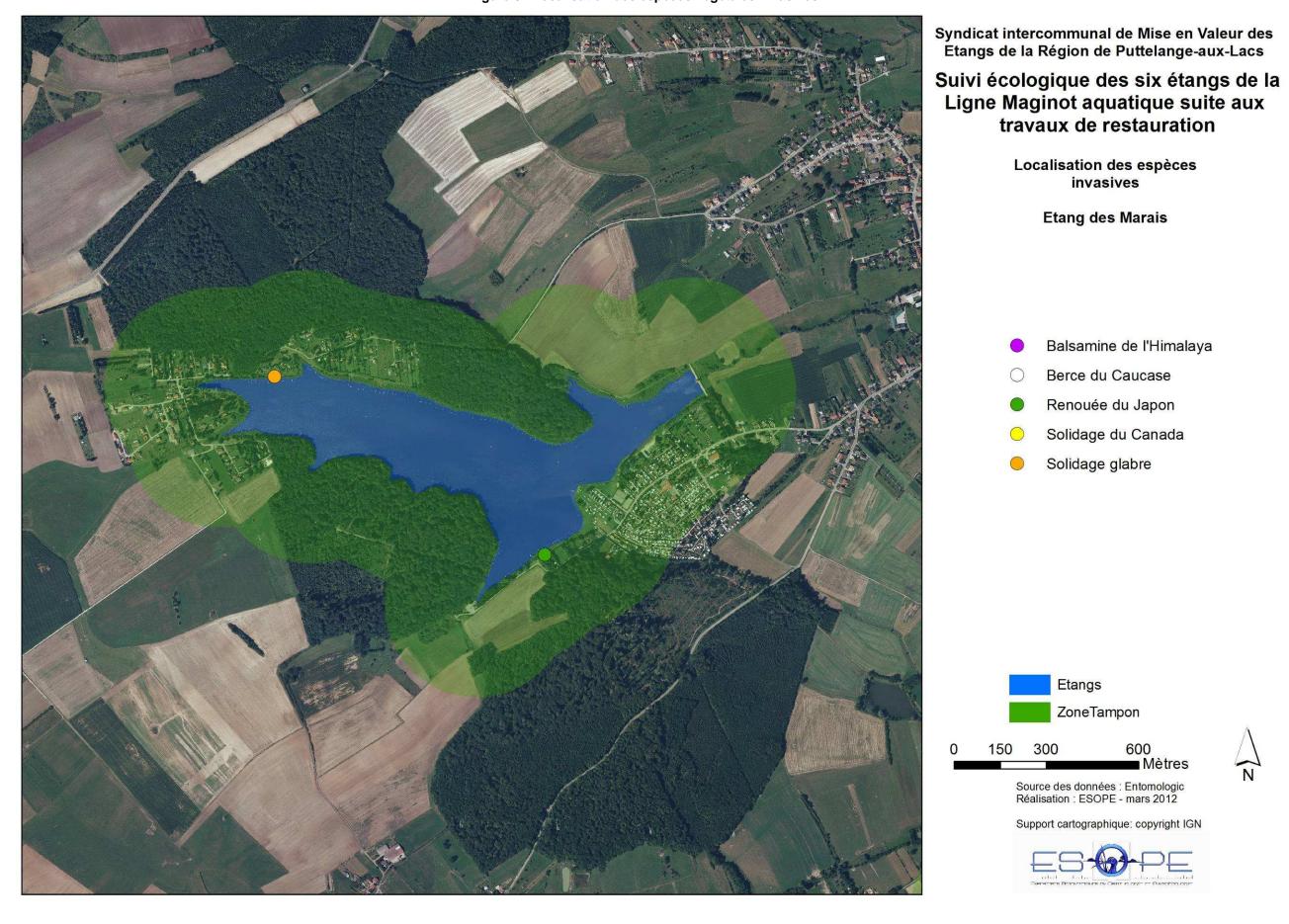
Les stations d'espèces végétales invasives sont localisées sur la figure 6 et chaque espèce a fait l'objet d'une fiche descriptive (annexe 2)

.



Illustration du Solidage (photographie prise hors site)

Figure 6 : Localisation des espèces végétales invasives



6.4 Résultats pour la végétation aquatique et la ceinture de végétation hélophytique

L'étang présente une ceinture de végétation largement dominée par le Roseau et présentant en moyenne 4 à 5 m de large.

Outre le Roseau, signalons la Laîche aigüe, l'Iris faux-acore, la Massette à larges feuilles, le Scirpe des chaisiers, ...

L'étang présente une végétation aquatique peu développée.



Vue sur la ceinture de végétation, largement dominée par le Roseau

On retiendra l'absence d'espèces végétales aquatiques invasives. Néanmoins, on peut regretter la présence de quelques espèces non spontanées dans la flore de Lorraine. C'est le cas notamment de Nénuphar, comme illustré sur la photographie ci-après.

Bien que cette espèce ne représente pas le même risque pour le milieu naturel que les espèces invasives, il est néanmoins important de surveiller son évolution sur l'étang et veiller d'une part à ce qu'elle ne se propage pas et d'autre part communiquer auprès des acteurs sur les dangers d'introduire des plantes qui ne sont pas présentes spontanément en Lorraine.

Ce point sera détaillé dans une fiche action.



Vue sur un tapis d'une espèce de Nénuphar, non spontané en Lorraine

6.5 Résultats pour les habitats

Les résultats sont présentés sous la forme de 2 tableaux et d'une cartographie :

- tableau 2 : résultats synthétiques présentant les habitats les plus représentés au sein de la zone d'étude et les habitats les plus remarquables du point de vue du compartiment végétal,
- tableau 3 : répartition surfacique de l'ensemble des habitats identifiés au sein des étangs et de la zone tampon,
- figure 7 : cartographie des différents habitats identifiés.

En termes de surface, on remarque une bonne représentation des habitats forestiers, des cultures et des zones anthropisées.

On retiendra également les très nombreuses mares qui ponctuent la zone tampon au sein des habitats forestiers.

En terme d'enjeux floristiques, on retiendra surtout les habitats prairiaux, bien que moins d'un hectare soit doté d'un enjeu floristique très fort. Cet enjeu très fort a été attribué car il s'agit d'habitats rares à l'échelle de la Lorraine, lorsqu'ils sont dans un bon état de conservation et qu'ils abritent plusieurs espèces végétales remarquables.

Illustration de quelques mares qui ponctuent la zone tampon









Tableau 2 : Résultats synthétiques issus de la cartographie des habitats

	Etang des Marais							
		surf	ace totale carto	ographiée pour les habitats : 345,95 ha				
	nombre total d'habitats identifiés : 23							
Habitats les plus présents								
Code CORINE Biotopes	Code Natura 2000	Déterminant ZNIEFF	Surface (en ha)	Nom de l'habitat	Descriptif			
41.24	9160	3	65,33	Chênaies-charmaies à Stellaire sub- atlantiques	Habitat forestier installé sur des sols bien alimentés en eau, en général toute l'année. Strate arborescente dominée par le Chêne pédonculé avec également le Frêne commun, l'Erable sycomore, le Merisier. Strate arbustive composée de Noisetier, Aubépine à un style, Sureau noir Strate herbacée bien présente et composée de Primevère élevée, Ficaire, Ail des ours,			
82.1			65,28	Champs d'un seul tenant intensément cultivés	Habitat correspondant aux grandes cultures dites intensives (céréales, colza,)			
41.23	9160	3	55,86	Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère	Habitat humide et forestier où la strate arborescente est dominée par le Chêne pédonculé et le Frêne. Strates arbustive et herbacée diversifiées			
86.			47,65	Villes, villages et sites industriels	Habitat désignant les zones de bâtis			
22.1			39,19	Eaux douces	Habitat regroupant les pièces d'eau douce: étang et mares			
		Zoo	m sur les ha	bitats les plus "remarquables"				
Code CORINE Biotopes	Code Natura 2000	Déterminant ZNIEFF	Surface (en ha)	Nom de l'habitat	Descriptif			
38.22	6510	2	0,09	Prairies des plaines médio-européennes à fourrage	fauche de basse altitude, cette prairie est fortement menacée par l'intensification des pratiques agricoles			
37.21		2	0,04	Prairies humides atlantiques et subatlantiques	Habitat prairial rattaché à l'alliance du <i>Bromion racemosi</i> Prairie régulièrement inondée en hiver et au début du printemps Dominé par les graminées (Fétuque des prés, Houlque velue) mais avec une grande diversité d'espèces herbacées			

Tableau 3 : Répartition surfacique des habitats identifiés

Etang des MARAIS					
Code CORINE Biotopes	CORINE Code Natura déterminant		Nom de l'habitat	Surface (en ha)	
22.1			Eaux douces	39,19	
24.1			Lits des rivières	0,60	
31.8E			Taillis	11,70	
37.1	6430	3	Communautés à Reine des prés et communautés associées	0,42	
37.21		2 ou 3	Prairies humides atlantiques et subatlantiques	1,87	
37.241		3	Pâtures à grand jonc	1,10	
37.25		3	Prairies humides de transition à hautes herbes	0,26	
38.1			Patures mésophiles	33,69	
38.22	6510	2 ou 3	Prairies des plaines médio-européennes à fourrage	6,76	
41.23	9160	3	Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère	55,86	
41.24	9160	3	Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques	65,33	
44.921		2	Saussaies marécageuses à Saule cendré	0,85	
53.11		3	Phragmitaies	6,26	
81.			Prairies améliorées	3,78	
82.1			Champs d'un seul tenant intensément cultivés	65,28	
83.31			Plantations de conifères	0,28	
83.321			Plantations de Peupliers	0,43	
84.2			Bordures de haies	0,12	
84.3			Petits bois, bosquets	1,36	
86.			Villes, villages et sites industriels	47,65	
87.1			Terrains en friche	2,69	
87.2			Zones rudérales	0,13	
89.22			Fossés et petits canaux	0,35	
Total				345,95	

Syndicat intercommunal de Mise en Valeur des Etangs de la Région de Puttelange-aux-Lacs Suivi écologique des six étangs de la Ligne Maginot aquatique suite aux travaux de restauration Cartographie de la végétation **Etang des Marais** 24.1 - Lits des rivières 89.22 - Fossés et petits canaux 22.422 - Groupements de petits Potamots 44 332 - Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes 41.2 - Chénales-charmales 44.92 - Saussales marécageuses à Saule cendré 41.24 - Chênaies-charmaies à Stellaire sub-attantiques 31.8D - Broussailles forestières décidues 83.31 - Plantations de coniféres 5 5 83.321 - Plantations de Peupliers 31.8E - Taillis 84.2 - Bordures de haies 84.3 x 86. x 87.1 - Petits bois, bosquets x Villes, villages et sites industriels x Terrains en friche 31.81 - Fourrés médio-européens sur sol fertile 31.81 x 34.322 - Fourrés médio-européens sur sol fertile x Pelouses semi-arides médio-européennes à Bromus erectus 31.81 x 34.322 x 83.325 - Fourrés médio-européens sur sol fertile x Pelouses semi-arides médio-européennes à Bromus erectus x Autres plantations d'arbres feuillus 31.81 x 38.22 - Fourrés médio-européens sur sol fertile x Prairies des plaines médio-européennes à fourrage 31.81 x 83.15 - Fourrés médio-européens sur sol fertile x Vergers 34.322 - Pelouses semi-arides médio-européennes à Bromus erectus 38.22 - Prairies des plaines médio-européennes à fourrage 38.22 x 84.2 - Prairies des plaines médio-européennes à fourrage x Bordures de haies 38.22 x 83.15 - Prairies des plaines médio-européennes à fourrage x Vergers 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes 37.312 - Prairies à Molinie acidiphile 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatian 38.1 - Pâtures mésophiles 37.241 - Pātures à grand jond 53.11 - Phragmitaies 53 14 - Roselière basse 53,2121 - Cariçales à Laîche aigüe 37,1 x 53,2121 - Communautés à Reine des prés et communautés associées x Cariçaies à laîche aigüe et communautés s'y rapportan 81. - Prairies améliorées 81. x 83.15 - Prairies améliorées x Vergers 82.1 - Champs d'un seul tenant intensément cu 87.1 - Terrains en friche 87.1 - 87.2 - Terrains en friche x Zones rudérales 87.2 - Zones rudérales 86. - Villes, villages et sites industriels 86, x 87.1 - Villes, villages et sites industriels x Terrains en friche 85.32 - Jardins potagers de subsistance 83.325 x 86, x 87.1 - Autres plantations d'arbres feuillus x Villes, villages et sites industriels x Terrains en friche 600 150 300 ■ Mètres Source des données : ESOPE

Figure 7 : Cartographie des habitats

Réalisation : ESOPE - mars 2012

Support cartographique: copyright IGN

7 Avifaune

7.1 Résultats

o Richesse spécifique et diversité avifaunistique

La richesse spécifique sur l'étang des Marais et sa zone tampon atteint **90 espèces** d'oiseaux.

Dans le cadre du protocole I.P.A., les chiffres suivants sont obtenus :

- 70 espèces contactées ;
- entre 29 et 41 espèces par point d'écoute / observation (moyenne : 34,2 espèces / point);
- l'abondance moyenne de l'avifaune (nombre de couples par point, toutes espèces confondues) varie entre 47 et 68 couples (moyenne : 57,6 couples / I.P.A.).

Parmi les 90 espèces d'oiseaux contactées sur ce site, 77 sont nicheuses (possibles, probables ou certaines), 9 sont migratrices et/ou hivernantes et 4 ne semblent utiliser le site que de manière plus ou moins occasionnelle puisqu'elles ont été uniquement observées « en transit » (passage en vol, halte brève à l'occasion d'un déplacement local ou migratoire, utilisation du périmètre pour s'alimenter uniquement).

o Espèces patrimoniales et enjeux

Parmi les 90 espèces d'oiseaux observées, on relèvera l'appartenance de certaines aux listes suivantes :

- 73 espèces inscrites sur la liste de protection nationale (Arrêté du 29/10/2009) ;
- Annexe I de la directive Oiseaux (2009/147/CE) :
 - **14 espèces** Blongios nain, Busard des roseaux, Gobemouche à collier, Grand Cormoran, Grand Aigrette, Martin-pêcheur d'Europe, Milan noir, Milan royal, Pic cendré, Pic mar, Pic noir, Pie-grièche écorcheur, Plongeon catmarin, Sterne pierregarin ;
- Liste rouge des Oiseaux de France métropolitaine (UICN France et al. 2011) :
 - **8 espèces en catégorie « vulnérable » (VU)** Bouvreuil pivoine, Busard des roseaux, Gobemouche gris, Linotte mélodieuse, Milan royal, Pic cendré, Pipit farlouse, Rousserolle turdoïde ;
- Liste des espèces déterminantes ZNIEFF en Lorraine (DREAL Lorraine, 20121) :

En tenant compte des critères de cotation des espèces (statut nicheur notamment)

- 1 espèce de rang 1 Blongios nain ;
- 1 espèce de rang 2 Pic cendré;
- **17 espèces de rang 3** Bouvreuil pivoine, Gobemouche à collier, Gobemouche gris, Grimpereau des bois, Héron cendré, Linotte mélodieuse, Martin-pêcheur d'Europe, Phragmite des joncs, Pic mar, Pic noir, Pie-grièche écorcheur, Pigeon colombin, Rougequeue à front blanc, Rousserolle turdoïde, Rousserolle verderolle, Tarier pâtre, Torcol fourmilier.

En tenant compte du statut biologique des espèces sur cet étang, les enjeux qui leur sont attribués sont les suivants :

enjeu majeur – 1 espèce

Le **Blongios nain**, espèce rare dans la région, inscrit en rang 1 de la liste ZNIEFF, nicheur probable sur l'étang.

enjeu fort – 1 espèce

Le **Pic cendré**, classé en rang 2 de la liste ZNIEFF est nicheur dans la zone tampon de l'étang des Marais (forêt).



Le Pic cendré a été contacté dans les zones tampon de l'étang des Marais et de l'étang de Diefenbach. (photo ESOPE)

enjeu moyen – 28 espèces

Cette catégorie concerne tout d'abord 17 espèces en rang 3 de la liste ZNIEFF, qui nichent sur l'étang ou dans sa zone tampon : le Bouvreuil pivoine, le Gobemouche à collier, le Gobemouche gris, le Grimpereau des bois, le Héron cendré, la Linotte mélodieuse, le Martin-pêcheur d'Europe, le Phragmite des joncs, le Pic mar, la Pic noir, la Pie-grièche écorcheur, le Pigeon colombin, le Rougequeue à front blanc, la Rousserolle turdoïde, la Rousserolle verderolle, le Tarier pâtre et le Torcol fourmilier.

Il s'agit également de 5 autres espèces qui fréquentent les étangs en période de nidification, mais qui n'y nichent pas (espèces « en transit ») ou dont la nidification n'a pas été observée (nicheurs possibles) : le **Busard des roseaux**, le **Faucon hobereau**, le **Fuligule milouin**, le **Milan noir** et le **Milan royal**.

Enfin, 6 autres espèces observées en période de migration et/ou d'hivernage sont considérées comme ayant un enjeu moyen : la **Grande Aigrette**, le **Harle bièvre**, l'**Oie cendrée**, le **Plongeon catmarin**, la **Sterne pierregarin** et le **Tarin des aulnes**.

- enjeu faible - 60 espèces

Les espèces ne figurant pas dans les catégories précédentes sont, par défaut, considérées comme des espèces à « enjeu faible ». Parmi ces demières figurent 3 espèces déterminantes ZNIEFF (Rang 3) en tant que nicheuses mais elles n'ont été notées sur

l'étang des Marais qu'en tant migratrice, hivernante ou « en transit » : le Grand Cormoran, le Mouette rieuse et le Pipit farlouse.

La localisation des observations de ces espèces patrimoniales est présentée sur la figure 8.

Notons qu'une espèce rare en Lorraine a été observée en stationnement migratoire postnuptial (mars 2011) sur l'étang des Marais : le Plongeon catmarin.



Plongeon catmarin en stationnement sur l'étang des marais au printemps 2011. (photo ESOPE)

7.2 Zoom sur les espèces les plus remarquables

LE BLONGIOS NAIN Ixobrychus minutus

Statut de protection / conservation

- Annexe 1 de la Directive Oiseaux
- Protection nationale
- Liste rouge des oiseaux de France:
 « Quasi menacé »
- Espèce déterminante ZNIEFF er Lorraine (rang 1)

Répartition

France:

Sa répartition dans le pays n'est pas homogène. Il est absent ou rare dans les régions du centre et de l'ouest.

Lorraine:

Rare et localisé, il est présent ça et là sur les plans d'eau des grandes vallées alluviales (notamment certaines gravières de la vallée de la Moselle) et sur les grands étangs de Meuse et du Plateau Lorrain.

Présence sur le périmètre

5 à 6 couples nicheurs ont été recensés, sur les étangs suivants: Hoste Haut (2-3 c.), Hoste Bas (1 c. dans la queue d'étang à l'ouest), Etang des Marais (1 c. dans la cornée au nord-est), Etang de Hirbach (1 c. sur la réserve de pêche au nord).

Eléments d'identification

Morphologie:

Longueur = 33 à 38 cm. Envergure = 52 à 58 cm. Le plus petit héron d'Europe. Son plumage est relativement coloré : beige-crangé, brun, roux, noir. Les pattes sont jaunâtres. La femelle est dans l'ensemble plus terne que le mâle. Le jeune ressemble à un Butor étoilé « en miniature. Autres critères particuliers :

Son chant est une note roulée et rauque répétée à intervalle de temps régulier. Il est audible à 100 mètres tout au plus.



Photo: J. Chlecq

Ecologie

<u>Habitat</u>:

Plans d'eau et cours d'eau munis de roselières comportant quelques saules (perchoirs).

Régime alimentaire :

Principalement constitué de poissons, d'amphibiens et d'invertébrés aquatiques. Varie selon les régions et au cours de la saison.

Menaces/Conservation

La dégradation et la destruction de ses habitats (roselières) sont les principales menaces.

Bibliographie

- Dubois, P.J., Le Maréchal, P., Olioso, G., Yésou, P. 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux & Niestlé, Paris. 559 p.
- Marion, L. 1995. Biongios nain kobbychus minutus. pp. 88-89. In Yeatman-Berthelot & Jarry. Atlas des oiseaux nicheurs de France. 1985-1989. Société Ornithologique de France, Paris. 775 p.

LE PIC CENDRE

Picus canus

Statut de protection / conservation

- Annexe 1 de la Directive Oiseaux
- Protection nationale
- Liste rouge des oiseaux de France:
 « Vulnérable »
- Espèce déterminante ZNIEFF en Lorraine (rang 2)

Répartition

France:

Sur le territoire, son aire s'étend en plaine (moins de 900 mètres d'altitude) de la Bretagne à l'Alsace et comprend une partie du Bassin parisien, de l'Auvergne (nord et est), de la Bourgogne, de la Franche-Comté et de la Lorraine.

Lorraine:

Peu commune, l'espèce est mieux représentée dans le sud que dans le nord de la région. Elle occupe les massifs de feuillus âgés (principalement les hêtraies) avec présence de bois mort sur pied.

Présence sur le périmètre

Un minimum de 2 couples nicheurs étaient présents en 2011 : le premier dans la forêt bordant l'étang de Diefenbach et le second près de l'étang des Marais.

Eléments d'identification

Morphologie:

Longueur = 27 à 28 cm. Envergure = 38 à 40 cm. Pic de taille importante, ressemblant beaucoup au Pic vert. Sa tête est plus grise avec des moustaches noires et un peu de rouge chez le mâle. Autres critères particuliers :

Le chant du Pic cendré ressemble au ricanement du Pic vert mais il est légèrement plus lent, flûté et descendant.



Photo: ESOPE

Ecologie

<u>Habitat:</u>

Boisements de feuillus âgés (plus de 50 ans), principalement des hêtraies mais parfois aussi les chênaies. Il peut s'agir de bosquets, de ripisylves ou encore de massifs forestiers denses.

Régime alimentaire :

Se nourrit principalement de fourmis, prises en grande partie sur les arbres. Les Diptères et divers autres insectes entrent également dans son régime.

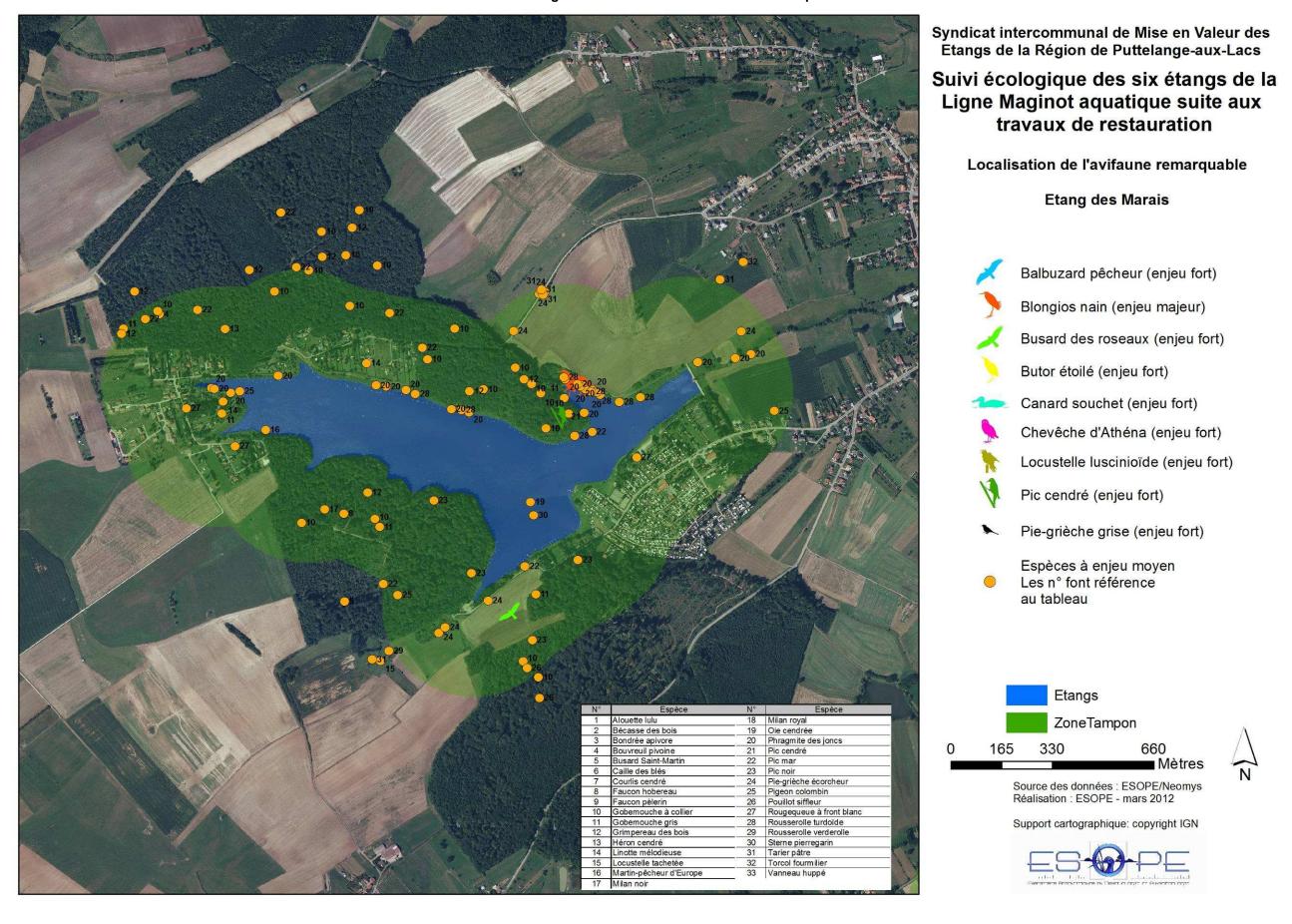
Menaces/Conservation

L'espèce est menacée par l'intensification de la sylviculture qui conduit à la disparition des vieux arbres et du bois mort sur pied, ainsi qu'au rajeunissement général des forêts. L'utilisation de pesticides et d'autres pratiques agricoles et sylvicoles peuvent également réduire ses ressources alimentaires. Enfin l'effet de la concurrence avec d'autres espèces est parfois avancé (notamment avec le Pic vert et le Pic noir).

Bibliographie

- Dubois, P.J., Le Maréchal, P., Olioso, G., Yésou, P. 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France. Delachaux & Niestlé, Paris. 559 p.
 Cuisin, M. 1995. Pic cendré Picus canus. pp.
- Cuisin, M. 1995. Pic cendré Picus canus. pp. 430-431. In Yeatman-Berthelot & Jarry. Atlas des oiseaux nicheurs de France. 1985-1989. Société Ornithologique de France, Paris. 775 n.

Figure 8 : Localisation des oiseaux remarquables



8 Herpétofaune

8.1 Résultats

Amphibiens

Sept espèces d'amphibiens ont été contactées à l'étang des Marais (étang et zone tampon) : le Crapaud commun, la Grenouille rousse, la Grenouille verte esculenta, la Salamandre tachetée et les Tritons alpestre, palmé et ponctué.

L'espèce la plus abondante sur le site de l'étang des Marais est la Grenouille rousse. En effet, 237 pontes ont été comptabilisées dans des mares présentes dans la zone tampon. Une trentaine de chanteurs ont également été entendus. Concernant les urodèles¹, c'est le Triton ponctué qui est l'espèce la mieux représentée avec 48 adultes contactés, principalement dans les mares comprises au sein de la zone tampon. 35 adultes de Triton alpestre ont été recensées dans des mares et ornières, ainsi que 14 adultes de Salamandre tachetée. Des larves de Salamandre tachetée ont également été vues, notamment au sein d'une sape en eau. L'urodèle le moins représenté est le Triton palmé avec 3 adultes contactés. Une vingtaine de chanteurs de Crapaud commun ont été comptabilisés au sein de l'étang et 11 juvéniles ont été aperçus. Pour terminer, des adultes et pontes de Grenouille verte esculenta ont été contactés dans des mares et ornières environnantes.

Le Crapaud commun, la Grenouille rousse, la Grenouille verte *esculenta*, le Triton alpestre et palmé, ne possèdent pas de statut de conservation défavorable au niveau européen, national (statut de préoccupation mineure sur la liste rouge des amphibiens) (UICN France, MNHN & SHF. 2009) ou régional (espèces déterminantes de ZNIEFF de niveau 3 en Lorraine). Le **Triton ponctué et la Salamandre tachetée**, bien que ne présentant pas de statut de conservation défavorable, possèdent tout de même un intérêt régional en Lorraine (espèces déterminantes de ZNIEFF en Lorraine de niveau 3 ou 2 sous condition d'effectif). L'ensemble de ces espèces, excepté la Grenouille rousse et la Grenouille verte *esculenta*, sont protégées en France par l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007.

On peut donc considérer que l'étang des marais possède un **enjeu modéré** en ce qui concerne la batrachofaune.



Illustration du Crapaud commun

¹ Ordre d'Amphibiens conservant leur queue au stade adulte (Tritons et Salamandres).



Triton palmé mâle – photo : J-C. Koenig.

Reptiles

Les investigations menées à l'étang des Marais ont permis de contacter trois espèces de reptiles : La **Couleuvre à collier**, le **Lézard vivipare** et l'**Orvet fragile** au sein des lisières et bordures de roselières entourant l'étang des Marais. L'ensemble des individus d'Orvet fragile ont été contactés sous des plaques et des morceaux de béton. Une dizaine d'individus de Lézard vivipare et 1 individu adulte de Couleuvre à collier ont été recensés. Une mue de cette dernière espèce a également été trouvée sous une des plaques.

Ces trois espèces ne possèdent pas de statut de conservation défavorable au niveau européen, national (statut de préoccupation mineure sur la liste rouge des amphibiens) (UICN France, MNHN & SHF. 2009) ou régional (espèces déterminantes de niveau 3 en Lorraine). L'Orvet fragile et le Lézard vivipare sont des espèces protégées en France de par l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007, cette protection concerne également l'habitat pour la Couleuvre à collier.

On peut dès lors, sur base de ces éléments, considérer que le site de l'étang des Marais présente un **enjeu faible** en ce qui concerne les Reptiles.



Illustration de la Couleuvre à collier

Figure 9 : Localisation des amphibiens et des reptiles remarquables



Syndicat intercommunal de Mise en Valeur des Etangs de la Région de Puttelange-aux-Lacs

Suivi écologique des six étangs de la Ligne Maginot aquatique suite aux travaux de restauration

Localisation des données herpétofaune

Etang des Marais

Reptiles:

- Couleuvre à collier
- Lézard des murailles
- Lézard des souches
- Lézard vivipare
- Orvet fragile

Amphibiens:

- Crapaud commun
- Grenouille de Lessona
- Grenouille rieuse
- Grenouille rousse
- Grenouille verte
- Grenouilles vertes
- Salamandre tachetée
- Triton alpestre
- Triton palmé
- Triton ponctué
- Etangs

ZoneTampon
0 165 330 660

Source des données : ESOPE/Neomys Réalisation : ESOPE - mars 2012

Support cartographique: copyright IGN



9 Entomofaune

9.1 Résultats

Dans le périmètre d'étude de cet étang, au total, ont été recensées :

- 23 espèces de papillons, dont 3 sont qualifiées de patrimoniales,
- 11 espèces de libellules, dont 1 est qualifiée de patrimoniale,
- 17 espèces d'orthoptères, dont 1 est qualifiée de patrimoniales,
- ainsi qu'une espèce de coléoptère, le Lucane cerf-volant.

Ainsi, sur l'étang des Marais, 6 espèces patrimoniales ont été recensées (cf. tableau 4 et figure 10). Parmi ces 6 espèces, on retiendra notamment la présence du Lucane cerf-volant, dont plusieurs cadavres ont été notés au sein de la forêt et un mâle a été observé en vol au niveau du camping.

Cette espèce fait l'objet d'une fiche descriptive ci-après.

Tableau 4 : Liste des espèces patrimoniales rencontrées pour l'étang des marais

Légende:

ZNIEFF = espèces déterminantes ZNIEFF en Lorraine ; DH = directive Habitats/Faune/Flore ; CB = Convention de Berne ; France = espèce protégée en France ; LRN = Liste Rouge Nationale.

N° INPN	Nom scientifique	Nom commun	ZNIEFF	DH	СВ	France	LRN	
Lépidoptères								
53817	Melitaea cinxia (Linnaeus, 1758)	Mélitée du Plantain	2					
54468	Papilio machaon Linnaeus, 1758	Machaon	0				VU	
219775	Plebejus argus (Linnaeus, 1758)	Azuré de l'Ajonc	3					
Odonates								
199909	Aeshna isoceles (Müller, 1767)	Aeschne isocèle	3					
Orthoptères								
65487	Stethophyma grossum (Linnaeus, 1758)	Criquet ensanglanté	3					
Autres								
10502	Lucanus cervus (Linnaeus, 1758)	Lucane cerf-volant	2	DHII	CBIII			

9.2 Zoom sur les espèces remarquables

Le Lucane cerf-volant (Lucanus cervus)



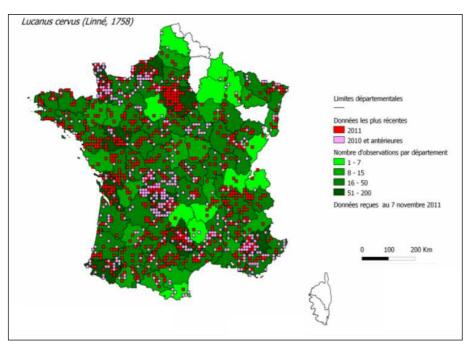
Identification. C'est le plus grand coléoptère d'Europe. Chez le mâle, la tête est pourvue de mandibules de taille variable (pouvant atteindre le tiers de la longueur du corps) rappelant des bois de cerf. Elles sont généralement bifides à l'extrémité. Les femelles, qui n'ont pas de telles mandibules, peuvent être confondues avec de grands spécimens de *Dorcus parallelipipedus* L.

Lucane cerf-volant retrouvé mort sur un chemin forestier (Lucanus cervus) (Anne Vallet)

Statut. Le Lucane cerf-volant est inscrit à l'annexe II de la directive Habitats/Faune/Flore et à l'annexe III de la Convention de Berne. Cette espèce n'est

pas protégée au niveau français et est mentionnée comme commune en Lorraine (Gangloff, 1991).

Distribution. Le Lucane cerf-volant est une espèce présente dans toute la France. Cependant, elle semble en déclin au nord de son aire de répartition, particulièrement aux Pays-Bas, au Danemark et en Suède.



Carte de répartition du Lucane cerf-volant mise à jour le 31/11/2012

(<u>www.insectes.org</u>), consulté le 13/03/2012

Biologie. Cycle: 5 à 6 ans, parfois plus. Période de vol: la période de vol des mâles est relativement courte, aux alentours d'un mois. Les observations se font essentiellement en juin dans nos régions. Ponte: les œufs sont déposés à proximité des racines au niveau de souches ou de vieux arbres. Développement larvaire: la biologie larvaire est peu connue. Il semble que les larves progressent de la souche vers le système racinaire et il est difficile d'observer des larves de dernier stade. Nymphes: à la fin du dernier stade, la larve construit dans le sol, à proximité du système racinaire, une coque nymphale constituée de fragments de bois agglomérés avec de la terre ou constituée simplement de terre. Elle se nymphose à l'automne et l'adulte passe l'hiver dans cette coque nymphale. Adultes: les adultes ont une activité crépusculaire et nocturne. Le Lucane vole en position presque verticale. Le vol est lourd et bruyant. Il utilise ses mandibules pour combattre ses rivaux ou pour immobiliser la femelle lors des accouplements.

Des migrations en masse sont observées de temps en temps. Celles-ci pourraient faire suite à des périodes de sécheresse.

Habitats. L'habitat larvaire du Lucane cerf-volant est le système racinaire de souche ou d'arbres dépérissant. Cette espèce a une place importante dans les écosystèmes forestiers de par son implication majeure dans la décomposition de la partie souterraine des arbres feuillus. Les larves du Lucane consomment le bois mort, se développant dans le système racinaire des arbres. Essentiellement liées aux Chênes (*Quercus* spp.), on peut les rencontrer sur un grand nombre de feuillus.

Menaces et conservation. En zone agricole peu forestière, l'élimination des haies arborées pourrait favoriser le déclin local de populations de *Lucanus cervus*.

Statut sur l'aire d'étude. Sur l'étang des Marais, des cadavres ont été retrouvés dans la forêt et un mâle a été observé en vol au niveau du camping

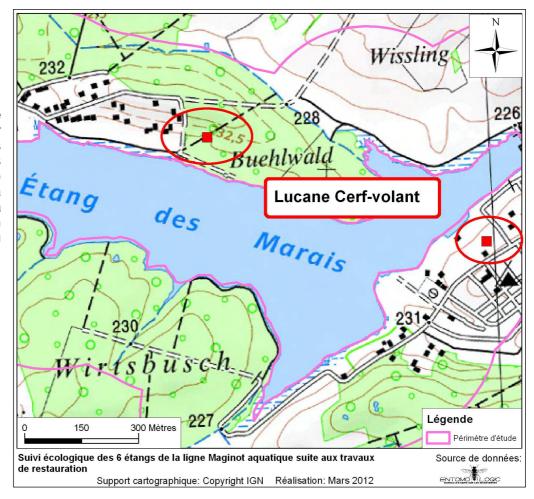
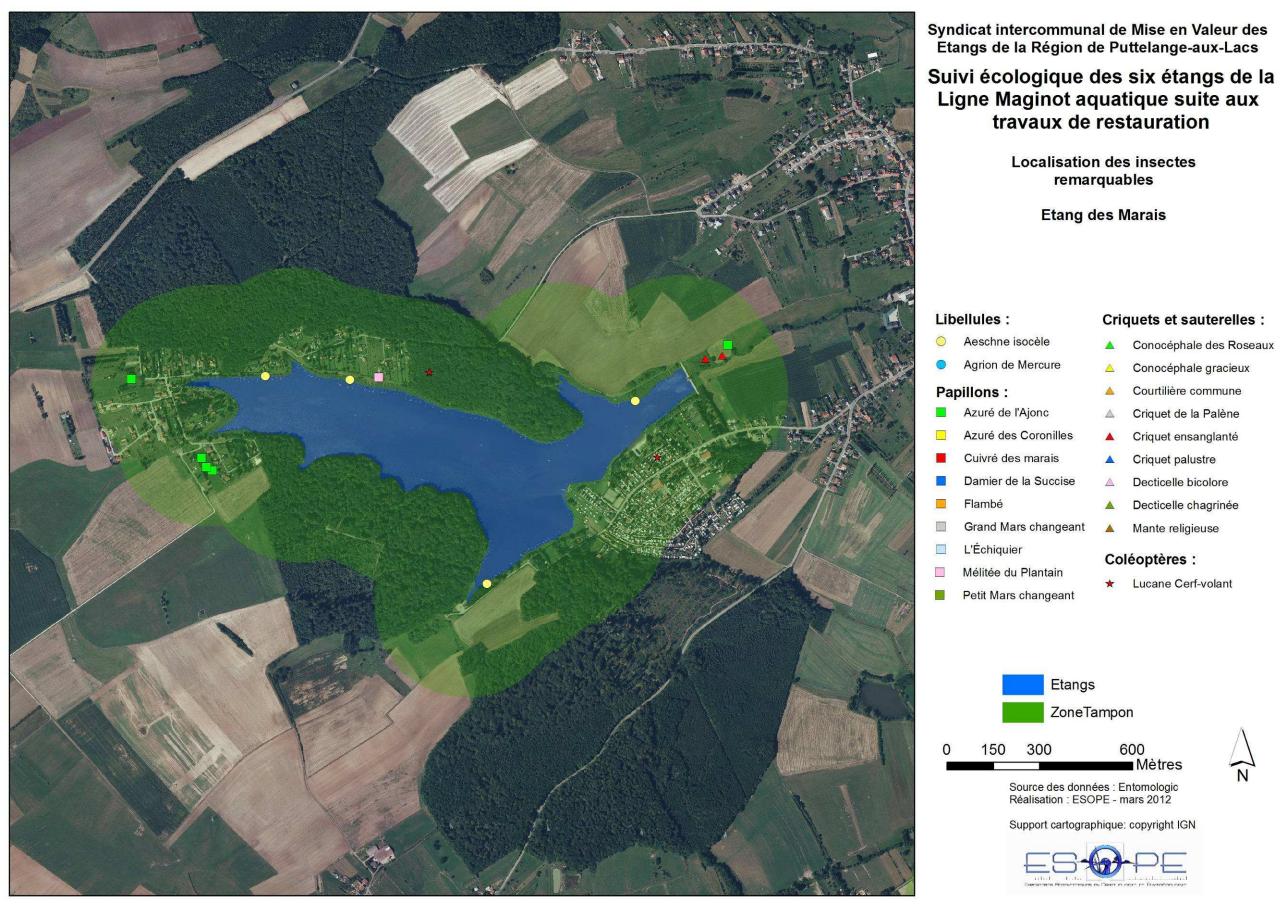


Figure 10 : Localisation des insectes remarquables



10 Analyse de l'intérêt écologique du site

10.1 Flore et habitats

Du point de vue du compartiment végétal, les enjeux sur l'étang des Marais résident dans :

- les habitats prairiaux, dont certains présentent un cortège caractéristique, avec une importante diversité et la présence de nombreuses espèces remarquables ;
- une importante surface d'habitats forestiers qui bordent l'étang car ils sont rattachés à un habitat reconnu d'intérêt communautaire au titre de la directive Habitats/Faune/Flore ;
- la présence de 4 espèces remarquables, dont une bénéficie d'un statut de protection à l'échelle de la Lorraine. Il s'agit de la Scabieuse des prés, dont une centaine de pieds a été dénombrée au sein de la zone tampon, dans une prairie.

10.2 Avifaune

L'intérêt global des étangs de la Ligne Maginot pour l'avifaune est important à l'échelle régionale. En effet, de par leur proximité entre eux et la diversité de leurs habitats, ces étangs s'avèrent très attractifs tant en période de nidification que pour la migration et l'hivernage.

Sur l'étang des Marais, les enjeux sont forts sur la majorité de la surface forestière qui abrite une avifaune nicheuse diversifiée, comportant notamment, le Pic cendré et 11 autres espèces remarquables. Les roselières de la cornée Nord ont également un enjeu fort pour son avifaune nicheuse, à savoir le Blongios nain et 2 autres espèces remarquables.

10.3 Herpétofaune

Les enjeux liés aux amphibiens et aux reptiles sont qualifiés de faibles à moyens sur l'étang des Marais.

Parmi les secteurs qui se distinguent pour ces espèces, on retiendra les habitats forestiers de la zone tampon et leurs nombreuses mares.

10.4 Entomofaune

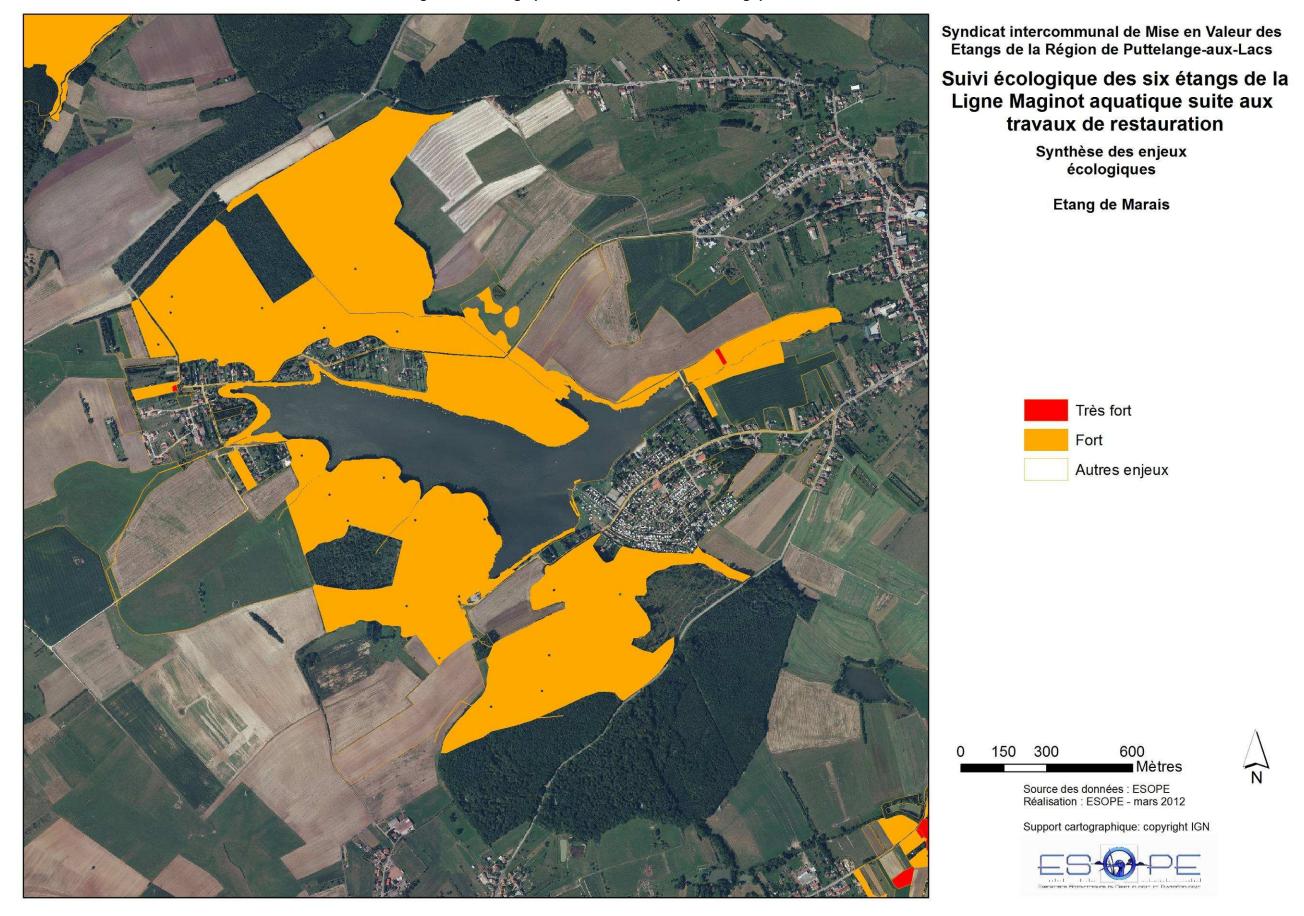
Pour l'étang des marais, notre attention a été portée sur une zone boisée dans laquelle des cadavres de Lucane cerf-volant ont été observés. Comme pour l'étang de Diefenbach, toutes les zones boisées entourant l'étang des marais sont potentiellement intéressantes car susceptibles d'être favorables à la reproduction de l'espèce. Cette espèce a besoin de bois mort pour la ponte et la croissance des individus en phase larvaire.

10.5 Synthèse

La synthèse des enjeux écologiques est présentée en figure 11. Elle permet de mettre en évidence les secteurs qui, à l'issue des inventaires de la faune et la flore, se distinguent par un enjeu écologique fort voire très fort.

Au total, ce sont moins de 1 ha de secteurs à enjeux très forts mais plus de 138 ha de secteurs à enjeux forts ; soit près de 60% de la zone cartographiée rattachés à des secteurs à enjeux forts voire très forts.

Figure 11 : Cartographie des secteurs à enjeux écologiques forts et très forts



11 Analyse des impacts sur la faune, la flore et les habitats

Les travaux réalisés sur l'étang des Marais sont qualifiés de positifs pour le milieu naturel.

Les travaux réalisés sur la corne nord ont sans doute augmenté son intérêt pour la faune en général. On peut supposer que son attractivité pour l'avifaune a été améliorée. De la même manière, ces travaux ont probablement été bénéfiques aux amphibiens, comme les Crapauds communs et Grenouilles rousses, comme ont pu le montrer nos observations.

On peut tirer les mêmes conclusions de la réalisation du brise-vague qui a permis le développement d'une ceinture de végétation d'hélophytes, comme la Massette à larges feuilles, l'Iris faux-acore, ... Aucune espèce végétale remarquable n'a été identifiée en ce secteur mais on observe une végétation bien diversifiée et dense. Cette ceinture de végétation est très attractive pour la faune en général.

En revanche, **l'impact de la retenue d'eau** est difficile à évaluer. Aucune observation ne laisse penser à des impacts négatifs qui découleraient de ces aménagements. En termes d'impacts positifs, on peut supposer qu'elle contribue à une diversification des fonds de l'étang, donc est favorable à la faune en général.

De manière générale, on peut souligner que les différents travaux réalisés ont permis une diversification de la flore et/ou des habitats, augmentant ainsi la valeur attractive de l'étang pour la faune en général, dont les insectes. En effet, la quantité et la qualité des zones de reproduction, d'alimentation ou de refuge ont été augmentées grâce aux travaux.

Enfin, la période de mise en assec associée aux travaux a également constitué un impact positif, car cette pratique est très favorable à la flore et aux habitats. En effet, ces mises en assec permettent l'expression d'habitats et d'espèces végétales très rares à l'échelle de la Lorraine. De plus, elle contribue à la déseutrophisation de l'étang et donc est favorable à l'expression d'une flore diversifiée. Enfin, elle permet l'accueil d'une faune diversifiée bien que cet habitat soit temporaire. Sur le secteur, cette pratique s'avère particulièrement intéressante car la densité en étang sur le secteur fournit à la faune une diversité d'habitats.

12 Analyse de la qualité de l'eau et des sédiments

La station 8, dont la localisation est représentée par la figure 12, concerne la réalisation de prélèvements d'eau de surface, de profils de température et d'oxygène ainsi que des prélèvements de sédiments sur l'étang des Marais. Deux campagnes ont été réalisées, une le 18 avril 2011 avec des prélèvements d'eau de surface et de sédiments et une seconde le 5 septembre 2011 avec des prélèvements d'eau et la réalisation de profils de température et d'oxygène.

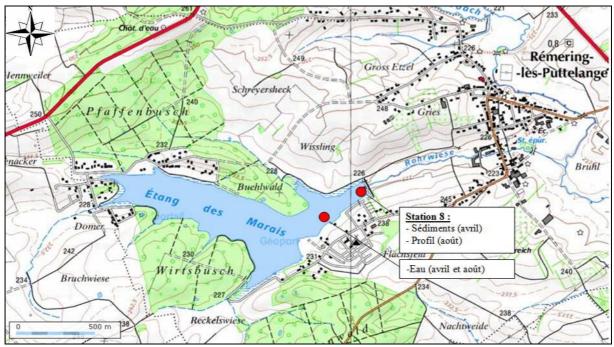


Figure 12 : Carte de localisation de la station 8 sur l'étang des Marais

Tableau 5 : Résultats des prélèvements d'eau de surface de la station 8 sur l'étang des Marais en 2011

	Etang des Marais - station 8		
	18/04/2011	05/09/2011	
Heure de prélèvement	10h50	14h15	
Oxygène dissous (mg/l)	8,01	9,56	
Taux de saturation en oxygène (%)	79,7	109,9	
DCO (mg/I O ₂)	17	33	
DBO ₅ (mg/I O ₂)	3,5	3,3	
Ammonium NH ₄ ⁺ (mg/l NH ₄)	0,14	0,09	
Azote kjeldahl NKj (mg/l N)	1,4	1,6	
Nitrites NO ₂ (mg/l NO ₂)	<0,01	<0,01	
Nitrates NO ₃ ⁻ (mg/l NO ₃)	<0,5	<0,5	
Phosphore total Ptot (mg/l P)	0,07	0,12	
Orthophosphates PO ₄ ³⁻ (mg/I PO ₄)	<0,02	0,03	
MES (mg/l)	16	22	
Température (℃)	14,3	21,2	
Conductivité (µS/cm)	439	416	
pH	8,15	8,71	
Chlorophylle a + phéopigments (µg/l)	25,3	43,5	
Chlorophylle a (µg/l)	13,5	25,4	
Turbidité (FNU)	13	15	

Globalement, l'eau de l'étang des Marais est de bonne qualité malgré la DCO qui révèle une classe de qualité d'eau « passable » pour la campagne de septembre, comme le montre le tableau 5. Cependant, cette valeur est très proche de la limite supérieure de la classe de « bonne qualité » qui correspond à 30 mg/l.

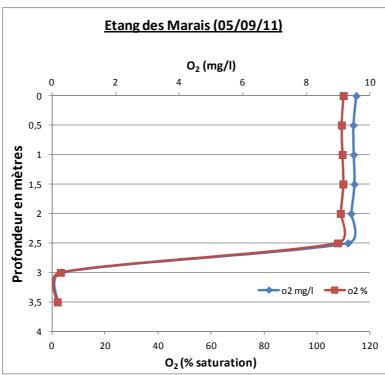


Figure 13 : Représentation graphique des profils d'oxygène dissous et du pourcentage de saturation de l'oxygène mesurés sur l'étang des Marais le 5 septembre 2011

La réalisation du profil d'oxygène dissous et du pourcentage de saturation en oxygène en période chaude sur l'étang des Marais a révélé une stratification de l'oxygène assez importante, passant d'une classe de qualité « très bonne » à « très mauvaise » entre 2,5 m et 3 m de profondeur (figure 13). La présence de matières organiques au fond de l'étang, également mise en évidence par la valeur de DCO obtenue lors de la campagne de septembre, semble être la cause de cette hypoxie.

Tableau 6 : Résultats d'analyses des prélèvements de sédiments réalisés sur l'étang des Marais le 18/04/2011

	Sédiments - 18/04/2011		
	Station 8 - Etang des Marais		
Matières sèches MS (%)	23		
pH eau intersticielle	7,9		
Granulométrie < 2mm (%)	<0,1		
DCO (g O ₂ /kg)	21		
DBO ₅ (g O ₂ /kg)	1		
Ammonium NH ₄ ⁺ (g N/kg MS)	0,07		
Azote kjeldahl NKj (g N/kg MS)	4,41		
Nitrites NO ₂ - (g N/kg MS)	<0,0007		
Nitrates NO ₃ ⁻ (g N/kg MS)	0,078		
Phosphore total Ptot (g P/kg MS)	0,621		
Orthophosphates PO ₄ ³⁻ (g P/kg MS)	0,0017		

Les valeurs obtenues après l'analyse des sédiments (tableau 6) ne peuvent pas être comparées avec celles obtenues pour l'analyse de l'eau de l'étang des Marais car d'une part les unités ne correspondent pas (« mg/l » pour l'eau de surface et « g O_2 /kg » ou « g/kgMS » pour les sédiments) et d'autre part les processus ne sont pas forcément les mêmes entre ce qui se déroule au niveau de la colonne d'eau et des sédiments.

Les résultats des prélèvements de sédiments sur l'étang des Marais à la station 8 semblent globalement être cohérents avec ceux obtenus pour les autres étangs de la ligne Maginot aquatique.

Les différentes analyses effectuées sur l'étang des Marais mettent en évidence une bonne qualité d'eau de surface tout au long de l'année mais aussi une importante stratification de l'oxygène avec des conditions quasi anoxiques à partir de 3 m de profondeur en période chaude. La présence de vases au fond de l'étang serait à l'origine d'une consommation d'oxygène assez importante.

13 Diagnostic physique des cours d'eau

13.2.1 Localisation et description du bassin versant

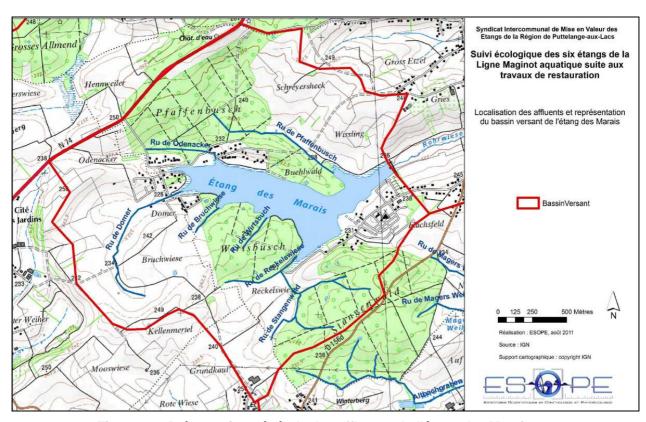


Figure 14 : Présentation générale des affluents de l'étang des Marais

L'étang des Marais se situe sur la commune de Rémering-lès-Puttelange. Son bassin versant draine une superficie d'environ 4,4 km² essentiellement composée de parcelles agricoles et forestières.

8 affluents se jettent au niveau de l'étang des Marais dont les deux principaux sont le ru de Bielwald (pointe nord-est de l'étang des Marais) et le ru de Reckelswiese (pointe sud-est de l'étang des Marais).

La géologie de ce bassin versant est caractérisée par l'affleurement de marnes irisées du Keuper inférieur souvent recouvertes de limons fins argileux. Le fond des vallées est tapissé d'alluvions récentes correspondant à des terrains fortement argileux, voire tourbeux localement (source : étude Ecoscop/Sinbio, 2005).

13.2.2 Diagnostic physique des affluents de l'étang des Marais

13.2.2.1 Le Reckelswiese

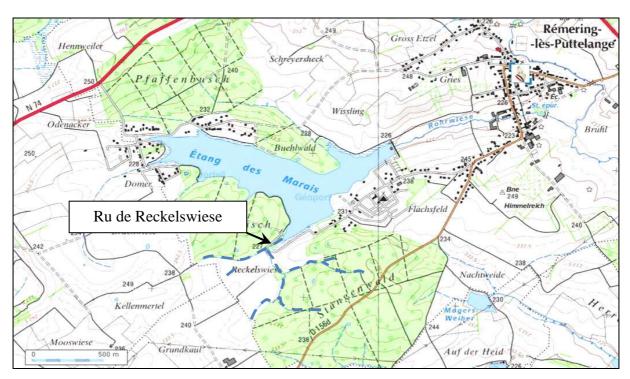


Figure 15 : Localisation du Reckelswiese au niveau de l'étang des Marais

Ce ruisseau qui alimente l'Etang des Marais au niveau de sa corne située la plus au sud, est composé de plusieurs petits chenaux (tous identifiés comme non pérennes sur les cartes IGN) convergeants vers deux lits principaux. Ces deux tracés se rejoignent eux-mêmes environ une centaine de mètres plus loin avant d'aboutir dans l'étang. L'ensemble de cette tête de bassin a été nommé « le Reckelswiese ». Afin d'apporter une description assez précise du milieu physique aquatique, il est choisi de distinguer deux « sous-ensembles » (figure 15): le Reckelswiese 1 qui comprend le ru de Stangenwald (au sud) et le Reckelswiese 2 (à l'ouest).

13.2.2.2 Le Reckelswiese 1

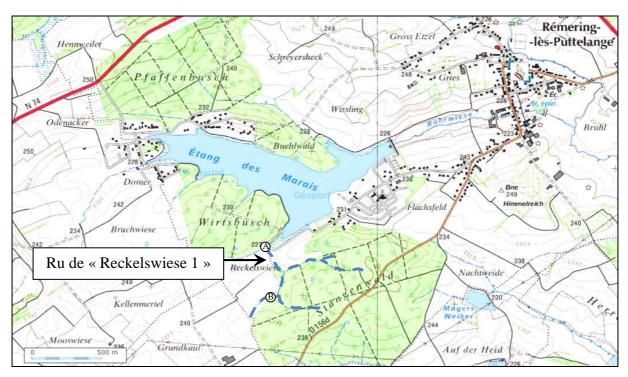


Figure 16 : Localisation du Reckelswiese 1 au niveau de l'étang des Marais

Le ruisseau s'écoule principalement au milieu de cultures et en forêt (photo ci-dessous) mais aussi au sein de zones prairiales (photo ci-dessous). En dehors du secteur boisé, il est bordé de part et d'autre par une clôture barbelée qui interdit l'accès au lit mineur (photo ci-dessous).



Bassin versant composé principalement de cultures et de forêts (Dubost Environnement)



Présence de zones prairiales en bordure du ruisseau (Dubost Environnement)

Ce ruisseau est de petite taille, puisque le lit principal mesurait entre 50 cm et 80 cm de large le 21/03/2011 pour une moyenne d'environ 70 cm. L'écoulement doit cependant être ponctuellement plus important lors d'épisodes pluvieux de forte intensité étant donné que la largeur plein bord du ruisseau est d'environ 2 mètres (photo ci-dessous).



Lit mineur d'environ 2 m à plein bord, encombré par les restes d'hélophytes desséchés (Dubost Environnement)

Le lit est globalement rectiligne (photo ci-dessus) et le faciès d'écoulement y est homogène et très lent (de l'ordre de 5 cm/s). Les profondeurs observées le 21/03/2011 sont faibles puisqu'elles ne dépassent jamais 10 cm, avec une moyenne de 5 cm environ et la lame

d'eau est parfois réduite à 1 ou 2 cm selon les secteurs. La diversité des profondeurs est donc très faible.

Le fond du lit est composé de limons uniquement, sans variété de substrat en dehors du colmatage par des litières et des débris végétaux (photo ci-dessous). Quelques petits embâcles de branchages sont présents et la végétation semi-aquatique desséchée encombre le lit mineur.



Fond du lit limoneux et colmaté par de la litière et divers débris végétaux (Dubost Environnement)

A la date d'observation (21/03/2011) la seule végétation aquatique observée sur le ruisseau correspond à des hélophytes (photo ci-dessous) : roseaux, iris, carex, joncs, caltha des marais, ...



Photo 1 : Pousses d'hélophytes sur le ruisseau du Reckelswiese (Dubost Environnement)

Les berges de ce ruisseau sont naturelles et stables. Elles mesurent entre 40 cm et 1,20 m de hauteur (environ 1 m en moyenne). Elles sont majoritairement occupées par une strate herbacée mais on peut ponctuellement observer une ripisylve à deux strates (arbres et arbustes) ou uniquement arbustive, répartie en bosquet épars le long du ruisseau. Celui-ci est donc assez dégagé (ombrage compris entre 25 et 50%) avec des secteurs complètement dégagés (ombrage inférieur à 25%).

Au sein du massif boisé, les différents bras qui convergent pour former ce ruisseau correspondent à des rus non pérennes d'une largeur maximale de 40 cm avec une hauteur d'eau très faible (de l'ordre d'1 ou 2 cm). L'écoulement y est très lent (moins de 5 cm/s) voir quasi nul le 21/03/2011. Le réseau de ces petits rus s'avère, en fait, plus ramifié que ce qui apparaît sur les fonds IGN. En outre, quelques dépressions humides sont présentes dans le sous-bois mais semblent uniquement inféodées à la période hivernale humide.

Le bras « sud » du ruisseau ne comporte qu'un seul passage busé un peu après sa confluence avec le bras « ouest », au niveau du chemin d'accès (cf. figure 16 - point A et photo ci-dessous). En amont, le bras d'alimentation situé au sein des parcelles agricoles du Reckelswiese semble avoir été « capté » pour le drainage du terrain et son exutoire correspond à un tuyau débouchant en lisière de forêt (cf. figure 16 - point B et photo ci-dessous).



Passage busé près du chemin (point A sur la Figure 16) (Dubost Environnement)





Busage amont de type « drain » sur les parcelles agricoles avec exutoire en lisière de forêt (point B sur la figure 16) (Dubost Environnement)

Ce petit ruisseau ne possède pas des caractéristiques physiques hautement favorables à l'accueil de la faune aquatique (poissons et/ou invertébrés benthiques). Les habitats

proposés correspondent aux végétaux aquatiques, à la végétation de bordure et à quelques petits embâcles.

Hennweiler Schreyersheck Schreyersheck Schreyersheck Schreyersheck Wissling Odenacker Domer Bruchwiese 238 Bruchwiese 240 Archiveide Ru de « Reckelswiese 2 »

13.2.2.3 Le Reckelswiese 2

Figure 17 : Localisation du Reckelswiese 2 au niveau de l'étang des Marais

Auf der Heid

Cette partie du ruisseau s'écoule le long de la lisière forestière du massif boisé du Wirtsbusch situé en rive gauche et des « sous-affluents » arrivent en rive droite depuis les prairies et cultures agricoles (photos ci-dessous). Les abords immédiats du ruisseau sont relativement « marécageux », notamment en rive droite où plusieurs dépressions humides aux écoulements non pérennes ont été observées.



Bassin versant composé d'un massif forestier en rive gauche et de parcelles agricoles (prairies et cultures) en rive droite (Dubost Environnement)

Le ruisseau reste de petite taille, puisque le lit mineur mesurait entre 40 cm et 90 cm de large le 21/03/2011 pour une moyenne d'environ 60 cm. La largeur plein-bord, quant à elle, est d'environ 1 mètre en moyenne.

Comme pour le « Reckelswiese 1 », le lit est rectiligne (photo ci-dessous) et le faciès d'écoulement y est homogène et très lent (moins de 5 cm/s). Les profondeurs observées le 21/03/2011 sont faibles puisqu'elles ne dépassent jamais 5 cm, avec une moyenne de 3 cm environ et le lit est même sec sur certains passages localisés. La diversité des profondeurs est quasi-nulle.



Lit rectiligne présentant un écoulement très faible (Dubost Environnement)

Le fond du lit est toujours composé uniquement de limons, avec un colmatage prononcé par de la litière (photo ci-dessous). Des petits embâcles de branchages sont également présents.



Fond du lit limoneux et colmaté par de la litière (Dubost Environnement)

La végétation aquatique, quant à elle, n'était que très peu représentée à la date d'observation (21/03/2011) : observation uniquement de carex et iris pour un recouvrement total de moins de 10% de la surface du lit mineur (photo ci-dessous).



Photo 2 : Pousses d'hélophytes sur le ruisseau du Reckelswiese (Dubost Environnement)

Les berges de ce ruisseau sont naturelles et stables. Elles sont très basses puisqu'elles mesurent entre 10 cm et 30 cm de hauteur (avec une hauteur moyenne d'environ 20 cm). Elles sont occupées par une ripisylve à deux strates (arbres et arbustes) répartie de manière continue sur l'ensemble du linéaire (photo ci-dessous).

De ce fait, le ruisseau est très couvert, avec un ombrage supérieur à 75%.



Ripisylve à deux strates continue le long du ruisseau (Dubost Environnement)

Des sous-affluents ont été observés en rive droite, en provenance des parcelles agricoles. Il semblerait que ceux-ci correspondent surtout à des fossés de drainage non pérennes (photo ci-dessous) étant donné qu'ils n'apparaissent pas sur les cartes IGN. Les écoulements qui y ont été observés le 21/03/2011 sont très faibles.



Sous-affluents en rive droite correspondant à des fossés de drainage non pérennes avec de très faibles écoulements (Dubost Environnement)

Il peut être noté que le jour des relevés de terrain (21/03/2011), le lit mineur du ruisseau était sec en amont au-delà du point C localisé sur la figure 17.

Le ruisseau de « Reckelswiese 2 » ne possède pas des caractéristiques propices à l'installation de la faune aquatique (poissons et/ou invertébrés benthiques). Les habitats proposés correspondent uniquement à de très rares zones de végétation aquatique et à la végétation de bordure.

13.2.2.4 Le Wirtsbusch

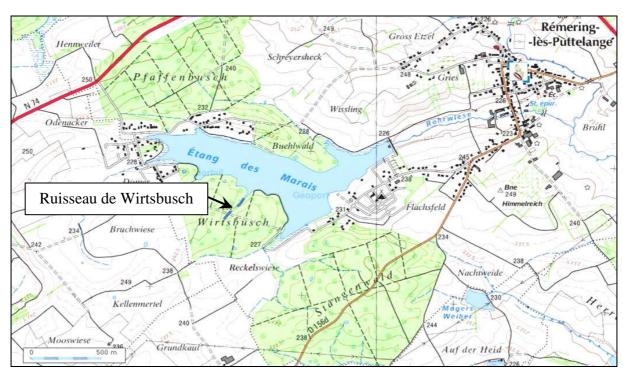


Figure 18 : Localisation du ruisseau de Wirtsbusch au niveau de l'étang des Marais

Ce ruisseau qui alimente l'Etang des Marais au niveau d'une des cornes situées au sud, est identifié comme non pérenne sur les cartes IGN. Il s'agit en effet d'un très petit ru qui s'écoule intégralement en secteur forestier dans le massif boisé du Wirtsbusch (photo cidessous). Le 21/03/2011, aucun « sous-affluent » n'a été identifié mais quelques dépressions humides bordent le ruisseau en période hivernale.



Le ruisseau s'écoule exclusivement au sein d'un massif forestier (Dubost Environnement)

Avec une largeur en eau comprise entre 30 cm et 60 cm le 21/03/2011 (en moyenne : 50 cm), ce ruisseau est de taille très modéré. Toutefois, lors d'événements pluvieux de forte intensité, il doit présenter des écoulements nettement plus conséquents car la largeur pleinbord varie de 3 à 5 mètres, pour une moyenne autour de 4 mètres.

Le lit est relativement sinueux mais le faciès d'écoulement y reste cependant très homogène et très lent (de l'ordre de 5 cm/s). Les profondeurs observées le 21/03/2011 sont également très faibles : 1 cm à 5 cm (2 cm en moyenne). La diversité des profondeurs est donc quasinulle.

Le fond du lit est composé uniquement de limons, avec un recouvrement quasi-total de litières (photo ci-dessous). Des petits embâcles de branchages sont également présents.



Fond du lit limoneux et entièrement colmaté par de la litière (Dubost Environnement)

Aucune trace de végétation aquatique n'a été relevée le jour des observations (21/03/2011).

Les berges de ce ruisseau (photo ci-dessous) sont naturelles et stables mais elles se révèlent plutôt hautes (lit encaissé) : jusqu'à 3 m de hauteur (2 m en moyenne et 1,5 m au minimum). La ripisylve continue qui s'y développe est à deux strates (arbres et arbustes) et implique une couverture totale du ruisseau (plus de 75% d'ombrage).



Berges hautes et évasées (Dubost Environnement)

Le ruisseau de Wirtsbusch est trop petit pour présenter des caractéristiques physiques favorables à la vie aquatique (poissons et/ou invertébrés benthiques). Les habitats proposés correspondent uniquement à des racines et de petits embâcles situés dans une lame d'eau de très faible profondeur.

13.2.2.5 Le Bruchwiese

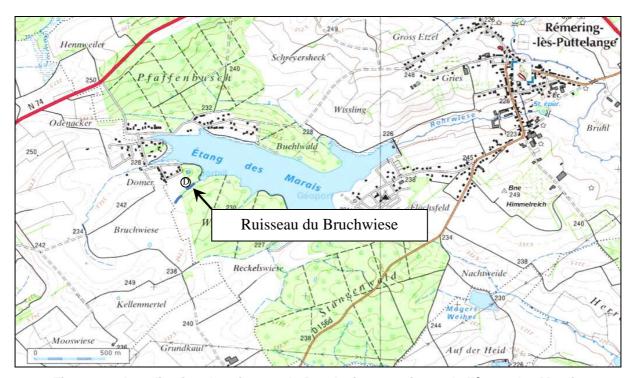


Figure 19 : Localisation du ruisseau du Bruchwiese au niveau de l'étang des Marais

Ce ruisseau qui alimente l'Etang des Marais au niveau d'une des cornes situées au sudouest, est lui aussi identifié comme non pérenne sur les cartes IGN. Il s'agit, là encore, d'un très petit ru, qui s'écoule quasi-exclusivement en secteur forestier dans le massif boisé du Wirtsbusch (photo ci-dessous). Un tout petit linéaire (moins de 100 mètres) s'écoule au travers de prairies en amont (photo ci-dessous).



Le ruisseau s'écoule principalement au sein d'un massif forestier mais aussi, en partie amont, au travers de prairies agricoles (Dubost Environnement)

Ce cours d'eau est de petite taille. La largeur varie entre 30 cm et 90 cm avec, en moyenne, environ 60 cm de largeur. La largeur plein-bord peut atteindre 80 cm à 1,50 m mais l'ordre de grandeur moyen est d'1,20 m.

Ce petit cours d'eau, plutôt sinueux, présente toutefois des faciès d'écoulement peu variés et une vitesse de courant lente (pas plus de 5 cm/s environ). Le 21/03/2011, la diversité de profondeur était faible, avec une gamme comprise entre 2 cm et 10 cm, pour une moyenne autour de 5 cm.

En dehors du colmatage par la litière, les limons sont le seul substrat représenté sur le fond du lit (photo ci-dessous). Des petits embâcles de branchages sont également présents.



Fond du lit limoneux (Dubost Environnement)

Le jour de la visite (21/03/2011), un peu de végétation aquatique a été observée dans ce ruisseau (photo ci-dessous), notamment de la glycérie et des carex.



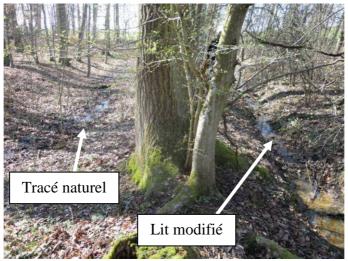
De la glycérie (végétation aquatique) se développe au sein du ruisseau (Dubost Environnement)

Les berges du ruisseau sont naturelles et stables. Elles sont globalement assez basses (40 cm en moyenne) : entre 20 cm et 90 cm de hauteur. Elles accueillent une ripisylve continue à deux strates (arbres et arbustes) sauf dans la partie prairiale en amont où seule la strate herbacée est représentée. Majoritairement le ruisseau est donc couvert (plus de 75% d'ombrage) mais il est ponctuellement totalement dégagé en partie amont.

Plusieurs petites buses successives sont installées dans la partie prairiale (photo cidessous), certainement pour « guider » l'écoulement diffus dans ce secteur. Un autre passage busé est observé vers l'étang. D'autre part, en rive gauche, un petit « fossé » (point D sur la figure 19 et photo ci-dessous) arrive depuis les habitations proches situées au nord. Le 21/03/2011, celui-ci était sec. Il pourrait s'agir de drainage et/ou de rejets domestiques discontinus. Enfin, il semblerait que le cours du ruisseau ait anciennement été modifié dans sa partie amont au niveau de son entrée dans le secteur boisé (photo ci-dessous).



Série de buses dans la prairie et arrivée d'un petit fossé en rive gauche dans la partie boisée (point D sur la figure 19) (Dubost Environnement)



Portion du lit qui semble avoir été modifiée par rapport au tracé naturel initial (Dubost Environnement)

Le ruisseau de Bruchwiese ne présente pas des habitats très attractifs pour la faune aquatique (poissons et/ou invertébrés benthiques): les racines, les embâcles et la végétation aquatique présents s'avèrent constituer des habitats peu intéressants étant donné la trop faible taille de ce petit ru qui s'assèche en été.

13.2.2.6 Le Domer

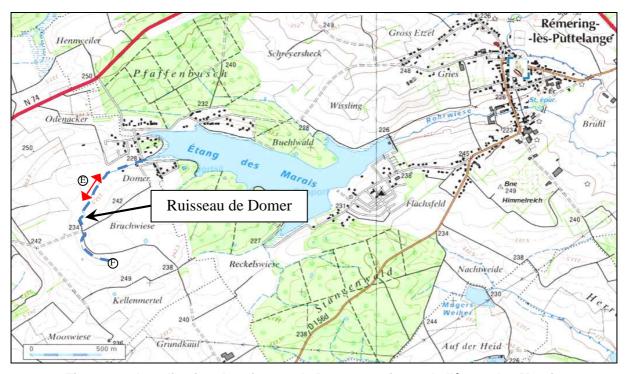


Figure 20 : Localisation du ruisseau de Domer au niveau de l'étang des Marais

Ce ruisseau rejoint l'Etang des Marais par une des cornes situées à l'ouest. Lui aussi apparaît comme étant non pérenne sur les fonds IGN. Il s'écoule principalement au sein de

cultures (photo ci-dessous) mais est également bordé de prairies et traverse des jardins d'habitations.



Le ruisseau traverse essentiellement une zone de cultures (Dubost Environnement)

Ce ruisseau est de petite taille, puisque le lit principal mesurait entre 20 cm et 60 cm de large le 21/03/2011 pour une moyenne d'environ 40 cm. L'écoulement doit cependant être ponctuellement plus important lors d'épisodes pluvieux de forte intensité étant donné que la largeur plein bord du ruisseau est d'environ 1,50 m (photo ci-dessous).



Lit mineur d'environ 1,5 m à plein bord, avec une largeur en eau beaucoup plus restreinte (Dubost Environnement)

Le lit est globalement rectiligne (photo ci-dessus) et les faciès d'écoulements y sont peu variés et plutôt lents (jusqu'à 10 cm/s). Les profondeurs observées le 21/03/2011 sont faibles puisqu'elles ne dépassent jamais 5 cm, avec une moyenne de 3 cm environ et la lame d'eau est parfois inexistante sur certains secteurs en amont. La diversité des profondeurs est donc quasi-nulle.

Le fond du lit est composé de limons uniquement (photo ci-dessous), sans variété de substrat en dehors du colmatage par des herbes desséchées.



Fond du lit limoneux (Dubost Environnement)

A la date d'observation (21/03/2011) la végétation aquatique observée sur le ruisseau (photo ci-dessous) correspond à principalement à des hélophytes (joncs, carex, roseaux, iris, glycérie, ...) qui couvrent environ 15% du lit mineur à l'échelle du linéaire. Des algues filamenteuses ont également été observées dans une moindre mesure.



Pousses d'hélophytes sur le ruisseau de Domer (Dubost Environnement)

Les berges de ce ruisseau sont naturelles et présentent une érosion marquée (photo cidessus). Elles sont très variables le long du linéaire étant donné qu'elles passent de 20 cm à l'amont à environ 1,50 m plus en aval sur des portions où le lit est plus encaissé. En moyenne, on peut considérer que leur hauteur est de l'ordre de 90 cm. Elles sont quasi-exclusivement occupées par une strate herbacée (bande enherbée ou prairie). Le ruisseau est donc totalement dégagé (ombrage inférieur à 25%).

Quatre passages busés (photos ci-dessous) ont été observés le long du ruisseau (chemins agricoles, routes, ...). Une dizaine de drains (7 débouchant en rive droite, 3 en rive gauche) proviennent également des parcelles agricoles traversées (point E sur la figure 20 et photos ci-après). D'autre part, au niveau de la source du ruisseau, une petite mare est présente dans un secteur de prairie humide.

Ce petit ruisseau ne possède pas des caractéristiques physiques hautement favorables à l'accueil de la faune aquatique (poissons et/ou invertébrés benthiques). Les habitats proposés correspondent uniquement aux végétaux aquatiques présents.







Différents passages busés correspondant à des chemins agricoles (Dubost Environnement)



Drains issus des parcelles agricoles riveraines (point E sur la figure 20) (Dubost Environnement)

13.2.2.7 Ru de Odenacker

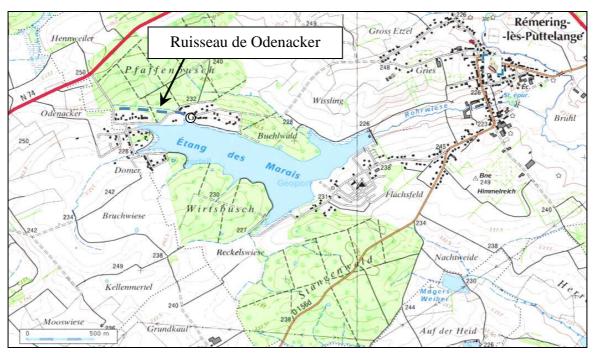


Figure 21 : Localisation du ruisseau de Odenacker au niveau de l'étang des Marais

Ce ruisseau, non pérenne d'après les cartes IGN, rejoint l'Etang des Marais par une corne située au nord-ouest. Il s'écoule uniquement au sein d'un secteur boisé (photo ci-dessous) avant d'être busé sur tout le reste de son linéaire jusqu'à l'étang.



Le ruisseau s'écoule exclusivement en secteur forestier (Dubost Environnement)

Il s'agit encore d'un cours d'eau de petite taille avec une largeur variant de 30 cm à 70 cm pour une moyenne d'environ 50 cm de largeur. La largeur plein-bord peut atteindre 80 cm à 1,50 m mais l'ordre de grandeur moyen est d'1 m.

Ce petit cours d'eau, plutôt sinueux (photo ci-dessous), présente toutefois un faciès d'écoulement unique avec une vitesse de courant lente (5 cm/s environ). Le 21/03/2011, la diversité de profondeur était très faible, avec une gamme comprise entre 2 cm et 87 cm, pour une moyenne autour de 5 cm.



Le lit mineur du ruisseau est plutôt sinueux (Dubost Environnement)

En dehors du colmatage par la litière, les limons sont le seul substrat représenté sur le fond du lit (photo ci-dessous). Des petits embâcles de branchages sont également présents ainsi que quelques déchets.



Fond du lit limoneux (Dubost Environnement)

Le jour de la visite (21/03/2011), aucune végétation aquatique n'a été observée dans ce ruisseau.

Les berges sont naturelles et stables. Elles sont globalement assez basses (40 cm en moyenne): entre 10 cm et 80 cm de hauteur. Elles accueillent une ripisylve continue à deux strates (arbres et arbustes). Le ruisseau est donc couvert (plus de 75% d'ombrage).

Le ruisseau est busé sous la route (rue des Beaux Arts) dans le secteur où il prend sa source (photo ci-dessous), puis, à la sortie du bois, quand il recoupe cette même rue, sur une cinquantaine de mètres avant de rejoindre l'étang (point G sur la figure 21 et photos ci-dessous). Néanmoins, sa localisation en toute tête de bassin n'implique pas d'enjeu particulier concernant la continuité écologique de ce petit cours d'eau.



Busage amont et busage aval (point G sur la Figure 21) (Dubost Environnement)

Le ruisseau de Odenacker ne présente pas des habitats très attractifs pour la faune aquatique (poissons et/ou invertébrés benthiques) : les racines s'avèrent constituer la seule variété d'habitats proposés et elles sont peu intéressantes étant donné la trop faible taille de ce petit ru qui s'assèche en été.

13.2.2.8 Le Pfaffenbusch

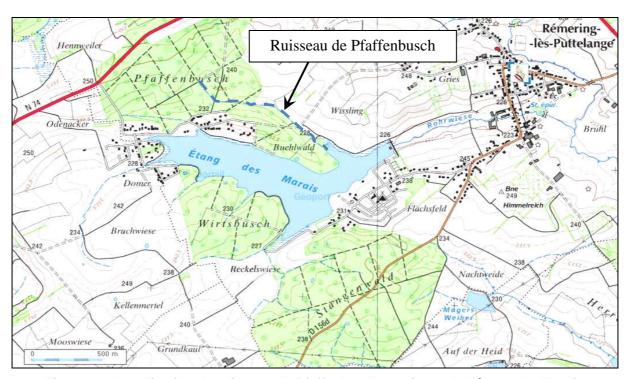


Figure 22 : Localisation du ruisseau de Pfaffenbusch au niveau de l'étang des Marais

Ce ruisseau qui alimente l'Etang des Marais au niveau de la corne située au nord-est, est identifié comme non pérenne sur les cartes IGN. Il s'agit en effet d'un très petit ru qui s'écoule en secteur forestier et en bordure de cultures (photos ci-dessous). Le 21/03/2011, un petit « sous-affluent » a été identifié en rive gauche ainsi qu'une zone humide longeant le ruisseau, toujours en rive gauche, avec même une petite mare.



Le ruisseau s'écoule en secteur forestier et en bordure de cultures (Dubost Environnement)

Avec une largeur en eau comprise entre 80 cm et 1,50 m le 21/03/2011 (en moyenne : 1 m), ce ruisseau est de taille modérée. Toutefois, lors d'événements pluvieux de forte intensité, il doit présenter des écoulements plus conséquents car la largeur plein-bord varie de 1,5 à 3 mètres, pour une moyenne autour de 2 mètres.

Le lit est relativement sinueux mais le faciès d'écoulement y reste cependant très homogène et très lent (moins de 5 cm/s). Les profondeurs observées le 21/03/2011 sont peu élevées : 5 cm à 20 cm (10 cm en moyenne). La diversité des profondeurs est donc faible. Le fond du lit est composé uniquement de limons, avec des dépôts de litières (photo cidessous). Des petits embâcles de branchages sont également présents.



Fond du lit limoneux et colmaté par de la litière (Dubost Environnement)

Très peu de végétation aquatique a été relevée le jour des observations (21/03/2011). Il s'agit de glycérie pour un recouvrement de moins de 1%.

Les berges de ce ruisseau (photo ci-dessous) sont naturelles et stables. Elles mesurent entre 20 cm et 1 m de hauteur (80 cm en moyenne). La ripisylve qui s'y développe est continue en rive droite et constituée de bosquets épars en rive gauche. Il s'agit d'arbres et arbustes en rive droite et majoritairement d'une strate herbacée en rive gauche avec quelques bosquets à d'arbres et d'arbustes également. Cela implique une couverture partielle du cours d'eau (50 à 75% d'ombrage).



Berges naturelles et stables (Dubost Environnement)

Au niveau du chemin d'accès au massif forestier depuis Rémering-lès-Puttelange, le cours d'eau passe dans une buse de franchissement.

Le ruisseau de Buehlwald est trop petit pour présenter des caractéristiques physiques favorables à la vie aquatique (poissons et/ou invertébrés benthiques). Les habitats proposés correspondent uniquement à des racines et à de rares petites touffes de végétation aquatique situés dans une lame d'eau de très faible profondeur.

14 Propositions de gestion et de travaux complémentaires

14.1 Synthèse des actions proposées pour les étangs

Tableau 7 : Synthèse des actions proposées

Numéro de l'action	Nom de l'action	Priorité d'intervention	
	Propositions de travaux complémentaires		
TC 2	Restaurer et conserver le réseau de mares en périphérie des étangs	2	
	Action de gestion concrète des étangs et des milieux a	nnexes	
GC 1	Rédaction et diffusion d'une charte de bonne conduite des usagers des étangs	1	
GC 2	Rédaction et diffusion d'une charte de bonne gestion des pontons de pêche/baignade	2	
GC 3	Définition et mise en place de zones de quiétude sur les étangs	1	
GC 4	Maintien et gestion extensive des milieux prairiaux	1	
GC 5	Vidanges régulières des étangs	1	
GC 6	Maitrise de la croissance des espèces végétales invasives herbacées.	2	
GC 8	Gestion de la roselière	2	
GC 9	Définition et mise en œuvre de bonnes pratiques d'empoissonnement des étangs	1	
GC 10	Sensibilisation à l'environnement	1	
GC 12	Désignation de périmètres d'inventaire ou de protection type ZNIEFF ou ENS sur les secteurs les plus sensibles ou intéressants	1	
GC 13	Gestion des espèces « exotiques » sur les étangs	2	
	Orientations de gestion plus globales		
GG1	Mise en conformité des réseaux d'assainissement communaux	1	
GG 2	Conversion des cultures en prairies	1	
GG 3	Préservation de l'entomofaune liée au bois mort	2	
GG 4	Fauche des bords de chemins et zones de prairies bordant les étangs	2	
Propositions de restauration des affluents			
RA 1	Filtration des eaux de drainage des parcelles agricoles par des systèmes rustiques	2	

14.2 Propositions de travaux complémentaires

Priorité 2		« Suivi écologique des 6 étangs de la Ligne Maginot suite aux travaux de restauration réalisés entre 2005 et 2007 »
Fiche TC2		Restaurer et conserver le réseau de mares en périphérie des étangs
DESCRIPTIF	Objectif	Favoriser la reproduction des amphibiens sur la zone d'étude et rendre le site plus attractif pour l'entomofaune.
	Actions	 Les grandes actions à mettre en œuvre sur les mares sont les suivantes : nettoyage raisonné (évacuation d'une partie de la vase et élimination sélective des branches et autres rémanents), terrassement visant d'une part à approfondir la mare et d'autre part à redessiner par endroit un profil en pente douce pour les berges, éventuellement retirer les poissons des mares, sensibilisation du public à l'intérêt des mares et à leur préservation. Cette dernière action est très importante et mérite d'être menée avec le plus grand soin. En effet, la méconnaissance de l'intérêt écologique des mares par le grand public, conduit à des problèmes majeurs (comblement, empoissonnement,)
	Action(s) associée(s)	Fiche GC 10 - Sensibilisation à l'environnement
	Résultat attendu	Habitats favorables pour la reproduction des amphibiens et pour le développement des odonates. Meilleure compréhension par le public de l'intérêt de la préservation des mares et de la faune associée.
	Intervenants mobilisables	SIMVER ou Communes / Maître d'œuvre et entreprises spécialisées (Soumission aux marchés publics pour les travaux écologiques sur les mares).
MISE EN PLACE	Zone d'intervention	Syndical Intercommunal de Mise en Valour des Etangs de la Région de Petitelange-sux-Lacs Suivi écologique des six étangs de la Ligne Maginot aquatique sulte aux travaux de restauration Localisation des mares à restaurer : Etang des marais Mare avec poissons Mare combiée Mare à recreuser Mare à recreuser Mare à recreuser

	Conditions de	Identification des enjeux écologiques de chaque mare et des travaux à réaliser.
	mises en œuvre	
	Facteurs	
	favorables	
	Facteurs	Mares parfois peu respectées par les utilisateurs des sites
	contraignants	Empoissonnement des mares (volontaire ou accidentel)
	Indicateur(s) de	Suivi annuel de la reproduction des amphibiens.
	suivi	
	Planning	Travaux à effectuer en automne dès que possible.
	d'intervention	
	Elément(s)	Amphibiens et odonates.
ES	biologique(s)	
JU.	visé(s)	
ENJEUX ECOLOGIQUES	Elément(s)	
)LO	biologique(s)	
	autre(s)	
×	favorisé(s)	
JEL	Espèce(s) à	Solidages et Renouée du Japon
E	surveiller et/ou	
	limiter.	
		Pour le terrassement, compter entre 5 à 10 euros le m ³ .
COUTS	Coûts engendrés	Le coût global est variable suivant l'accessibilité du site, la portance du sol, le
	Cours engenules	devenir des matériaux excavés, le nombre de mares à traiter.
		Compter en moyenne 2000 € HT pour retravailler les mares de petite taille
0	Financements	Agence de l'eau Rhin Meuse
	mobilisables	Conseil Général de la Moselle

14.3 Action de gestion concrète des étangs et des milieux annexes

Priorité 1		« Suivi écologique des 6 étangs de la Ligne Maginot suite aux travaux de restauration réalisés entre 2005 et 2007 »
	Fiche GC 1	Rédaction et diffusion d'une charte de bonne conduite des usagers des étangs
DESCRIPTIF	Objectif	Définir et instaurer une charte de bonne conduite environnementale.
	Actions	Cette action consiste à rédiger et mettre en place une charte de bonne conduite environnementale sur l'étang et ses abords. Ce document devra être établi en concertation avec les différents acteurs du site et fixera : • des règles pour garantir le bon fonctionnement de l'étang et maintenir
		 la qualité de l'eau, des préconisations à respecter pour garantir la quiétude de la faune et la flore sur le site, les modalités de respect des futurs aménagements réalisés.
	Action(s) associée(s)	Fiche GC 2 – Rédaction et diffusion d'une charte de bonne gestion des pontons de pêche/baignade. Fiche GC 3 - Définition et mise en place de zones de quiétude sur les étangs. Fiche GC 6 – Maitrise de la croissance des espèces végétales invasives herbacées Fiche GC 10 - Sensibilisation à l'environnement
	Résultat attendu	Respect de quelques recommandations sur le site afin de préserver le milieu, sa faune et sa flore.
	Intervenants mobilisables	Gestion en régie interne : SIMVER, Communes avec appui possible de l'ONF et associations locales de protection de la nature (LPO, GECNAL). Agence de communication.
	Zone d'intervention	Action à mettre en place sur l'ensemble des étangs.
병	Conditions de mises en œuvre	Lister l'ensemble des activités présentes sur l'étang et dans sa périphérie. Créer un comité de rédaction de la charte regroupant l'ensemble des intervenants sur les étangs. Identification des activités les plus perturbantes.
N PLACE	Facteurs favorables	Peu d'activités différentes présentes sur les étangs.
MISE EN	Facteurs contraignants	Faible prise en compte de l'environnement par les acteurs présents en périphérie des étangs. Document à vocation informative sans caractère réglementaire.
	Indicateur(s) de suivi	
	Planning d'intervention	A mettre en place dès 2012 et à réactualiser tous les 5 ans.
ENJEUX ECOLOGIQ UES	Elément(s) biologique(s) visé(s)	Tous.
EČ.	Elément(s)	Tous.

	biologique(s) autre(s) favorisé(s)	
	Espèce(s) à surveiller et/ou limiter.	Espèces invasives.
		Variable suivant les étangs et les possibilités d'implication des structures et associations locales A voir si un document commun est rédigé pour les 6 étangs ou si une base commune pour les 6 étangs est rédigée et ensuite ciblée étang par étang en fonction des spécificités de chacun
COUTS	Coûts engendrés	Rédaction et la conception graphique du document : compter environ 3000 € HT Impression du document : estimation difficile à fournir car directement liée au nombre de tirages et au support papier souhaités (papiers recyclés par exemple) ou encore à la qualité de l'encre (encre écologique par exemple) compter environ 500 € pour une impression papier pour 1000 exemplaires
		A voir pour grouper ce document avec les fiches suivantes afin de limiter les coûts engendrés : Fiche GC 2 – Rédaction et diffusion d'une charte de bonne gestion des pontons de pêche/baignade. Fiche GC 3 - Définition et mise en place de zones de quiétude sur les étangs. Fiche GC 10 - Sensibilisation à l'environnement
	Financements mobilisables	Conseil Général de la Moselle A voir pour l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Priorité 2		« Suivi écologique des 6 étangs de la Ligne Maginot suite aux travaux de restauration réalisés entre 2005 et 2007 »
	Fiche GC 2	Rédaction et diffusion d'une charte de bonne gestion des pontons de
		pêche/baignade
	Objectif	Définir une charte pour une gestion plus écologique et plus responsable des pontons de pêche et baignade.
	Actions	Réaliser un document cadrant les pratiques de gestion et d'entretien à mettre en place sur les pontons ceinturant les étangs. La liste des matériaux devant servir à la réalisation des pontons et à leur entretien doit être fixée, tout comme la liste des produits interdits pour l'entretien de ces pontons et des zones adjacentes (pesticides, produits non biodégradables) Un cahier des charges pour la réalisation/création des pontons doit aussi être mis en place.
DESCRIPTIF	Action(s)	Fiche GC 1 - Charte de bonne conduite des usagers des étangs Fiche GC 5 - Vidanges régulières des étangs
ES	associée(s)	Fiche GC 10 - Sensibilisation à l'environnement
۵	Résultat attendu	Le but est, pour chaque étang, d'avoir des pontons les mieux intégrés au paysage et les plus écologiquement conçus et gérés. Cette meilleure intégration aura pour conséquence de favoriser le développement de la ceinture de végétation hélophytique, végétation ayant comme rôle principal de filtrer et épurer l'eau, donc d'améliorer la qualité de l'eau.
	Intervenants mobilisables	Gestion en régie interne : SIMVER, Communes avec appui possible de l'ONF et associations locales de protection de la nature (LPO, GECNAL). Agence de communication.
	_	
	Zone	Cette action est à mettre en place sur l'ensemble des étangs sauf celui de
	d'intervention	Hoste-Haut qui ne présente aucun ponton. Réaliser un état des lieux et une cartographie précise des pontons présents sur
ACE	Conditions de mises en œuvre	les étangs. Identifier les usages et usagers des pontons pour chaque étang.
MISE EN PLA	Facteurs favorables	Beaucoup de pontons sont à l'abandon et doivent être reconstruits ou enlevés.
E	Facteurs	Très grand nombre de pontons.
MIS	contraignants	Locataires des pontons parfois peu respectueux de l'environnement.
_	Indicateur(s) de	Suivi de l'intégration paysagère des pontons par la réalisation de photos chaque
	suivi	année à la même date et depuis le même site.
	Planning d'intervention	A mettre en place dès 2012 et à réactualiser tous les 5 ans.
	u intervention	
	Elément(s)	Roselière et cariçaie, avifaune palustre.
QUES	biologique(s) visé(s)	parasis sur a sur
ENJEUX ECOLOGIQUES	Elément(s) biologique(s) autre(s) favorisé(s)	Tous, par amélioration de la qualité de l'eau suite au meilleur développement de la ceinture hélophytique de l'étang.
ENJE	Espèce(s) à surveiller et/ou	Solidage glabre et du Canada. Renouée du Japon

	limiter.	
COUTS	Coûts engendrés	Variable suivant les étangs et les possibilités d'implication des structures et associations locales A voir si un document commun est rédigé pour les 5 étangs ou si une base commune pour les 5 étangs est rédigée et ensuite ciblée étang par étang en fonction des spécificités de chacun Rédaction et la conception graphique du document : compter environ 3000 € HT Impression du document : estimation difficile à fournir car directement liée au nombre de tirages et au support papier souhaités (papiers recyclés par exemple) ou encore à la qualité de l'encre (encre écologique par exemple) compter environ 500 € pour une impression papier pour 1000 exemplaires A voir pour grouper ce document avec les fiches suivantes afin de limiter les coûts engendrés :
		Fiche GC 1 – Rédaction et diffusion d'une charte de bonne conduite des usagers de l'étang. Fiche GC 3 - Définition et mise en place de zones de quiétude sur les étangs. Fiche GC 10 - Sensibilisation à l'environnement
	Financements mobilisables	Conseil Général de la Moselle A voir pour l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Priorité 1		« Suivi écologique des 6 étangs de la Ligne Maginot suite aux travaux de restauration réalisés entre 2005 et 2007 »
	Fiche GC 3	Définition et mise en place de zones de quiétude sur les étangs
	Objectif	Créer des zones de quiétude sur les étangs, zones où les accès et activités
	Objectii	seront limités voire interdits.
		Définir pour chaque étang des zones sans activités ou aux activités limitées afin
		de garantir des zones calmes pour la faune.
		Dans l'idéal, une cornée, ou plusieurs dans le cas de petites cornées, doivent
		être définies comme zone de quiétude. Leur existence sera matérialisée par des
	Actions	panneaux et bouées sur l'eau.
ш.		Des panneaux devront être mis en place pour expliquer l'intérêt d'une telle démarche.
		Si des pontons devaient être déplacés, ils pourraient remplacer les pontons en
		mauvais état ou totalement détruits sur d'autres secteurs.
DESCRIPTIF		Fiche GC 1 – Rédaction et diffusion d'une charte de bonne conduite des usagers
		des étangs
	Action(s)	Fiche GC 2 – Rédaction et diffusion d'une charte de bonne gestion des pontons
	associée(s)	de pêche/baignade
		Fiche GC 9 – Définition et mise en œuvre de bonnes pratiques
		d'empoissonnement des étangs
	Résultat attendu	Définition d'une zone de quiétude pour la faune et la flore.
	Intervenants	Gestion en régie interne : SIMVER et communes avec l'aide de la LPO, du
	mobilisables	GECNAL, de l'ONF et des pêcheurs.
MISE EN PLACE	Zone d'intervention	Syndical Intercommunal de Mise en Valeur des Etungs de la Région de Putielung-aux-Lacs Suivi écologique des six étangs de la Ligne Maginot aquatique suite aux travaux de restauration Localisation des projets de zone de quiétude Etang des Marais Zone quietude: 2 Zone quietude: Resistance: 850PE, 300 Mittress N Resistance: 850PE, 300 2011 8000-1:091 Resistance: 850PE, 300 2011 Resista
	Conditions de mises en œuvre	Identification des secteurs les plus favorables à la création de zones de quiétude. Explication sur l'intérêt de la démarche au public fréquentant les étangs.
	Facteurs favorables	Certaines cornées sont actuellement très peu fréquentées.

	Facteurs	Présence de certains pontons dans des cornées intéressantes.
	contraignants	Volonté des pêcheurs d'accéder à l'ensemble de l'étang.
	Indicateur(s) de	Réalisation d'inventaires de l'avifaune palustre et lacustre nidificatrice sur les
	suivi	zones de quiétude.
	Planning	Action à mettre en place dès 2012.
	d'intervention	
	Elément(s)	Avifaune palustre et lacustre.
S	biologique(s)	·
J.	visé(s)	
ENJEUX ECOLOGIQUES	Elément(s)	Amphibiens, Odonates
Ö	biologique(s)	7 mp. marchay Oddinates
l g	autre(s)	
H	favorisé(s)	
Š		Avenue
3	Espèce(s) à	Aucune
	surveiller et/ou	
	limiter.	
COUTS	Coûts engendrés	Perte financière pour les pontons qui ne seraient pas loués ou qui doivent être déplacés. Mais actuellement, certains pontons sont à l'abandon, la restauration de ces pontons, suite à leur déplacement, permettrait l'arrivée de nouveaux pêcheurs sur l'étang. Aménagement à prévoir pour signaler la zone de quiétude, mais privilégier une
		communication pour signaler cette zone de quiétude plutôt qu'une matérialisation physique.
	Financements mobilisables	

Priorité 1		« Suivi écologique des 6 étangs de la Ligne Maginot suite aux travaux de restauration réalisés entre 2005 et 2007 »
	Fiche GC 4	Maintien et gestion extensive des milieux prairiaux
PTIF	Objectif	Augmenter les potentialités d'accueil des prairies pour la flore et la faune par la mise en œuvre de modalités de gestions agricoles extensives
	Actions	 Rencontre des exploitants agricoles afin de faire le bilan des pratiques agricoles actuelles. Définition d'un cahier des charges de gestion conservatoire des écosystèmes prairiaux concernant : maintien des pratiques agricoles actuelles extensification des pratiques agricoles Rencontre des exploitants agricoles afin de proposer une modification éventuelle des pratiques dans le cadre d'une convention de gestion (type Prêt à usage ou Convention de Mise à Disposition via la SAFER)
DESCRIPTIF	Action(s) associée(s)	Fiche GC 11 – Gestion des prairies abritant des espèces de papillons remarquables Fiche GC 12 – Désignation de périmètres d'inventaire ou de protection type ZNIEFF et ENS sur les secteurs les plus sensibles ou intéressants Fiche GG 2 - Conversion des cultures en prairies
	Résultat attendu	Extensification des pratiques agricoles sur les parcelles prairiales, avec pour conséquences une amélioration de la qualité des eaux par limitation du lessivage et ruissellement des intrants. Des prairies extensives seront aussi plus actives en termes d'épuration de l'eau.
	Intervenants mobilisables	Gestion en régie interne par le SIMVER et les communes. Un appui pourra être réalisé par le CG57, la Chambre d'Agriculture, le CSL et la SAFER.
MISE EN PLACE	Zone d'intervention	Toutes les prairies de fauches et pâtures situées dans la zone tampon des étangs. Les prairies « prioritaires » sont les prairies dans un bon état de conservation (cf. ci-dessous) et / ou les parcelles dont la commune dispose de la maîtrise foncière. Syndicat intercommunal de Mise en Valeur des Étangs de la Région de Putrelange-aux-Lacs Suivi écologique des six étangs de la Ligne Maginot aquatique suite aux travaux de restauration Légende Prairies dans un bon état de conservation Légende Alligne Maginot aquatique suite aux travaux de restauration N Malenter Elorie:

	Conditions de mises en œuvre	Evaluation préalable de la pertinence écologique de l'opération, sa faisabilité, sa réussite et ses conséquences économiques sur les activités agricoles actuelles
	Facteurs	Activités agricoles existantes sur les étangs.
	favorables	Présence de nombreuses parcelles déjà gérées de manière extensive.
	Facteurs contraignants	Définition d'un cahier des charges approprié à chaque unité de gestion agricole en fonction des pratiques agricoles actuelles Statut privé de certaines parcelles exploitées nécessitant des acquisitions foncières ou des conventionnements avec les propriétaires et/ou les exploitants agricoles
	Indicateur(s) de suivi	Suivi floristique par comptage des pieds d'espèces remarquables et par la réalisation de relevés phytosociologiques annuels. Suivi et inventaire entomologiques annuels. Bilan annuel de la surface en prairies soumise aux conventions.
	Planning	Action à mettre en place dès 2012 avec des conventionnements sur 5 ans
	d'intervention	reconductibles.
JES	Elément(s) biologique(s)	Flore et faune Qualité globale de l'étang
ENJEUX ECOLOGIQUES	visé(s) Elément(s) biologique(s) autre(s) favorisé(s)	Entomofaune et avifaune.
ENJEU	Espèce(s) à surveiller et/ou limiter.	
COUTS	Coûts engendrés	Possible perte financière pour les exploitants modifiant leurs pratiques d'exploitation.
	Financements mobilisables	Voir avec le Conseil Général de la Moselle, s'il est possible de mettre en place des MAEt (Mesures Agro-Environnementales territorialisées) qui permettraient de passer une convention avec l'exploitant agricole et de le rémunérer en contre- partie du respect d'un cahier des charges A noter que ce dispositif n'est possible que si le site est désigné en Espace Naturel Sensible (ENS)

Priorité 1		« Suivi écologique des 6 étangs de la Ligne Maginot suite aux travaux de restauration réalisés entre 2005 et 2007 »
	Fiche GC 5	Vidanges régulières des étangs
DESCRIPTIF	Objectif	Réaliser une période de mise en assec visant à améliorer la qualité écologique et fonctionnelle de l'étang
	Actions	Cette action consiste à vidanger l'étang, grâce au moine de vidange. La vidange doit être réalisée durant la période automnale — hivernale. Cette pratique comporte de nombreux avantages car elle : - permet le contrôle et l'entretien des différents aménagements de l'étang (notamment de la digue (contrôle d'éventuels dégâts (terriers de rat musqué par exemple), des berges,), - limite les risques d'envasement (l'exposition des vases à l'air libre permet de les assécher et de les assainir) ; et cette pratique permet également de valoriser ces vases par exemple, par la création de hauts-fonds. - connaître le stock de poissons et adapter l'empoissonnement en fonction. Préalablement à cette opération, il conviendra de gérer le stock de poissons contenus dans l'étang (en partenariat avec la Fédération de Pêche). Les poissons devront en effet être prélevés et déversés dans un autre site d'accueil (par exemple avec un turn-over d'un étang à l'autre). Il faudra ensuite, une fois le remplissage de l'étang effectué, prévoir un réempoissonnement. Par ailleurs, suivant le développement de la végétation durant la période d'assec, il pourrait être intéressant de programmer une fauche et une exportation de la végétation qui aura colonisé le fond de l'étang. La vitesse de vidange et de remplissage des étangs, ainsi que les dates et
		préconisations de réalisations de l'assec devront être celles données par l'étude de la SAFEGE de 2003, Programme de vidange et de remplissage des étangs de la ligne Maginot.
	Action(s) associée(s)	Fiche GC 2 – Rédaction et diffusion d'une charte de bonne gestion des pontons de pêche/baignade Fiche GC 9 – Définition et mise en œuvre de bonnes pratiques d'empoissonnement des étangs Fiche RA1 – Filtration des eaux de drainage des parcelles agricoles par des systèmes rustiques
	Résultat attendu	Contribuer à l'entretien et au bon fonctionnement de l'étang. Permettre des travaux de renaturation Disposer d'un diagnostic précis de l'étang (état du moine, état du peuplement piscicole, état de la digue) Amélioration de la qualité des vases, plus grande transparence des eaux, accroissement de la biomasse en hydrophytes et plus forte productivité piscicole. (Duvigneaud J., Coppa G., 1992) L'assec pourra aussi être l'occasion pour les pêcheurs d'entretenir leur ponton.
	Intervenants	Gestion en régie interne : SIMVER, Commune
	mobilisables	
E EN PLA	Zone d'intervention	Cette action doit être mise en place sur tous les étangs.

	Conditions de	Vérifier auprès des services de l'état quels sont les dispositifs à mettre en place
	mises en œuvre	et les conditions à respecter pour réaliser ces vidanges.
	Facteurs	
	favorables	
	Facteurs contraignants	Vocation économique forte des étangs (pêche, baignade, nautisme) pour laquelle l'assec pourrait être perçue comme néfaste.
		Temps de remplissage parfois très long.
	Indicateur(s) de suivi	
	Période d'intervention	L'assec doit être réalisé en fin de période estivale pour limiter l'impact sur le milieu récepteur et faciliter le remplissage avec les précipitations hivernales et printanières. Il doit être mis en place tous les 5 à 10 ans.
ENJEUX ECOLOGIQUES	Elément(s) biologique(s) visé(s)	Etang, faune et flore
	Elément(s) biologique(s) autre(s) favorisé(s)	
ENJE	Espèce(s) à surveiller et/ou limiter.	Identification de(s) espèce(s) exotique(s) envahissante(s) présente(s) dont il faut tenir compte durant les travaux.
COUTS	Coûts engendrés	Pêche de récupération et stockage des poissons. Perte financière durant l'assec par la non-pratique des activités sur l'étang. Coût du rempoissonnement et des éventuels travaux écologiques. Le coût général est variable d'un étang à l'autre, le stock de poissons actuel n'étant pas connu, il est difficile de préciser le coût des pêches de récupération.
	Financements mobilisables	Conseil Général de la Moselle et Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour les travaux écologiques

Priorité 2		« Suivi écologique des 6 étangs de la Ligne Maginot suite aux travaux de restauration réalisés entre 2005 et 2007 »
	Fiche GC 6	Maitrise de la croissance des espèces végétales invasives herbacées.
	Objectif	Contenir les populations invasives actuelles voire réduire leur fréquence sur le site afin de favoriser le développement d'une végétation autochtone.
DESCRIPTIF	Actions	Fauche des peuplements de Renouée du Japon et de Solidage dès le printemps et arrachage des jeunes plants Réitérer la fauche entre 2 et 4 fois par an (rythme soutenu les premières années puis possibilité de diminuer le nombre de fauches) Pour la Renouée du Japon, après une première année de fauche, il faut compléter l'intervention par la pose d'une bâche et des plantations de ligneux. Gestion des rémanents : tous les pieds prélevés devront être traités de manière particulière. Ainsi, ils devront être conditionnés dans un récipient adapté aux quantités traitées et être mis à sécher à l'extérieur du site précautionneusement avant d'être brûlés.
	Action(s) associée(s)	Fiche GC 10 - Sensibilisation à l'environnement
	Résultat attendu	Recolonisation des habitats « envahis » par des espèces végétales autochtones. Amélioration de l'aspect esthétique par réouverture du paysage dans les secteurs colonisés par la Renouée et formant des peuplements denses.
	Intervenants mobilisables	Soumission aux marchés publics pour les opérations d'entretien avec maîtrise d'œuvre par un bureau d'études spécialisé Ou régie en interne par la commune
MISE EN PLACE	Zone d'intervention	Les actions devront être ciblées sur les sites où les espèces invasives ont été observées. Syndicat intercommunal de Mise en Valeur des Etangs de la Région de Puteinge-aux-Lace Stury écologique des six étangs de la Région de Puteinge-aux-Lace Stury écologique des six étangs de la Ligne Maginot aquatique suite aux travaux de restauration Localisation des espèces invasives Etang des Marais Balsamine de Primalaya Berre du Caucase Renouée du Japon Solidage glubre Etangs Solidage glubre Evaluation préalable de la pertinence écologique de l'opération sa faisabilité sa
	Conditions de mises en œuvre	Evaluation préalable de la pertinence écologique de l'opération, sa faisabilité, sa réussite et ses conséquences écologiques. Agir dès que la phase de croissance des plantes débute.

	Facteurs	Taille restreinte des populations d'invasives
	favorables	Grande souplesse dans le planning des interventions.
		Contrôle de ces espèces difficile voire très difficile, et parfois risque d'obtenir
	Facteurs	l'effet inverse ; on précisera notamment que les interventions sur la Renouée du
		Japon peuvent être très couteuses pour une efficacité limitée.
	contraignants	Forte fréquentation des sites, donc forte de dispersion des espèces.
		Gestion et stockage contraignants des plants fauchés.
	Indicateur(s) de suivi	Suivi de la taille des populations de Renouée et de Solidages.
	Planning	Dès le début du cycle de végétation des espèces, soit au début du printemps
	d'intervention	
	Elément(s)	Espèces végétales invasives.
ES	biologique(s)	
ENJEUX ECOLOGIQUES	visé(s)	
190	Elément(s)	
ЭТC	biologique(s)	
EC(autre(s)	
Š	favorisé(s)	
J)E(Espèce(s) à	Toutes
EN	surveiller et/ou	
	limiter.	
		Tanana da tura alla na sa Manana da cura attanta da cita attan
		Temps de travail pour l'encadrement des chantiers : 1 journées/an.
COUTS	Coûte angenduée	Arrachages et/ou fauches de la Renouée du Japon et des Solidages :
	Coûts engendrés	Estimation de 4 passages annuels à raison de 2 personnes/passage
		Traitement des rémanents (transport et destruction)
	Financement:	Soit une estimation du chantier à 3000 € HT/an pour l'ensemble du site.
	Financements	Conseil Général de la Moselle
	mobilisables	Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Priorité 2		« Suivi écologique des 6 étangs de la Ligne Maginot suite aux travaux de restauration réalisés entre 2005 et 2007 »
	Fiche GC 8	Gestion de la roselière
F	Objectif	Entretenir la roselière afin de (1) maintenir voire augmenter les potentialités d'accueil de l'habitat pour la flore et la faune et (2) limiter son atterrissement
	Actions	Fauche et export de la matière organique. Eventuellement arrachage des jeunes ligneux.
DESCRIPTIF	Action(s) associée(s)	Fiche GC 6 - Maîtrise de la croissance des espèces végétales invasives herbacées
DE	Résultat attendu	Entretien de la roselière.
	Intervenants mobilisables	Gestion en régie interne : Communes, SIMVER Ou Soumission aux marchés publics : entreprise spécialisée pour la gestion.
	7	To also floors
	Zone d'intervention	Tous les étangs.
	Conditions de mises en œuvre	Identification des roselières les plus sèches ou en cours de fermeture.
Ж	Facteurs	
Ι¥	favorables	
	Facteurs	Roselière de grande taille sur certains étangs (Hoste-Haut et Hoste-Bas).
	contraignants	Export et valorisation de la matière organique
MISE EN PLACE	Indicateur(s) de suivi	Suivi ornithologique et suivi par photographies aériennes.
	Planning d'intervention	Fauche à réaliser en automne et à renouveler tous les 5 ans. Privilégier une intervention sectorisée pour ne pas perturber la totalité de la roselière
OGIQUES	Elément(s) biologique(s) visé(s)	Roselière.
ENJEUX ECOLOGIC	Elément(s) biologique(s) autre(s) favorisé(s)	Avifaune palustre, Libellules et végétation
ENJEU	Espèce(s) à surveiller et/ou limiter.	Solidage glabre et Solidage du Canada. Renouée du Japon
COUTS	Coûts engendrés	Difficile à chiffrer car dépend des possibilités d'accès Compter 1000 € HT pour un ha sans export de la matière organique Compter environ 1000 € HT pour 1000 m² avec exportation, mais dans ce cas, prévoir une valorisation des résidus de fauche Compter au minimum 5000 € HT pour un ha avec exportation si l'accessibilité est difficile
	Financements mobilisables	Conseil Général de la Moselle Agence de l'Eau Rhin-Meuse

	Priorité 1	« Suivi écologique des 6 étangs de la Ligne Maginot suite aux travaux de restauration réalisés entre 2005 et 2007 »
	Fiche GC 9	Définition et mise en œuvre de bonnes pratiques d'empoissonnement des étangs
УТІР	Objectif	Définir des règles à suivre pour réaliser des empoissonnements responsables et sans impacts sur le réseau trophique des étangs.
	Actions	Une phase d'étude serait théoriquement nécessaire mais contraignante : - étudier le peuplement piscicole actuel des étangs, - étudier la production piscicole annuelle pour adapter la quantité de poissons à introduire, - identifier les pratiques de pêches actuelles sur l'étang. Définir la liste des poissons dont l'alevinage est autorisé sur l'étang, ainsi que les quantités à introduire. Définir un rythme d'introductions des poissons. Veiller au respect des interdictions d'introduction d'espèces par l'instauration d'une politique de sensibilisation auprès des pêcheurs.
DESCRIPTIF	Action(s) associée(s)	Fiche GC 10 - Sensibilisation à l'environnement Fiche GC 2 – Rédaction et diffusion d'une charte de bonne gestion des pontons de pêches/baignades
	Résultat attendu	Meilleur fonctionnement de l'étang car favorisera un peuplement piscicole adapté Maintien et développement d'un peuplement piscicole en adéquation avec le milieu et exempt d'espèces pouvant causer des désordres écologiques.
	Intervenants mobilisables	Gestion en régie interne par les communes avec appui de l'Agence de l'eau et de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) et de la Fédération de pêche. Soumission aux marchés publics : bureaux d'études spécialisées en faune piscicole.
	Zone	Cette action doit être mise en place sur l'ensemble des étangs (sauf Hoste
	d'intervention	haut).
	Conditions de	Identification des pratiques piscicoles actuelles.
	mises en œuvre	Inventaires des peuplements piscicoles.
ш	Facteurs	
MISE EN PLACE	favorables Facteurs contraignants	Très grands nombres de pêcheurs. Volonté des pêcheurs de développer la pêche sportive (silure, carpe argentée) Absence de vidange régulière permettant la maitrise du peuplement piscicole. Forte mortalité piscicole en cas d'inventaire aux filets maillants.
	Indicateur(s) de suivi	Inventaire piscicole difficile à proposer dans la mesure où cela entraîne une forte mortalité.
	Planning d'intervention	Action à mettre en place en fonction des possibilités. Dans un premier temps, possibilité de suspendre les empoissonnements en rapport avec les mortalités observées.
ENJEUX ECOLOGIQUE S	Elément(s) biologique(s) visé(s)	Peuplement piscicole.
ECOLC	Elément(s)	Végétation aquatique, avifaune (oiseaux d'eau), odonates et entomofaune aquatique
	biologique(s)	

	autre(s) favorisé(s)	
	Espèce(s) à surveiller et/ou limiter.	- Espèces « susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques » telles que la perche soleil (<i>Lepomis gibbosus</i>), le poisson chat (<i>Ameiurus melas</i>) ou bien certaines espèces d'écrevisses dont l'écrevisse américaine (<i>Orconectes limosus</i>) → Liste d'espèces énumérées dans l'article R. 432-5 du code de l'environnement. - Espèces non représentées en France dont le nom ne figure pas dans la liste de l'Arrêté du 17 décembre 1985 (exemple : l'écrevisse de Louisiane <i>Procambarus clarkii</i>)
COUTS	Coûts engendrés	- Limitation des empoissonnements : aucun coût (économie réalisée par l'AAPPMA) Inventaire piscicole : estimation par étang : 5000 à 6000 euros HT.
8	Financements mobilisables	

	Priorité 1	« Suivi écologique des 6 étangs de la Ligne Maginot suite aux travaux de restauration réalisés entre 2005 et 2007 »
	Fiche GC 10	Sensibilisation à l'environnement
		Sensibiliser le grand public ainsi que les différents utilisateurs des étangs au
	Objectif	fonctionnement de l'étang pour garantir sa préservation
		Cette action est très importante et constitue une des actions « pivot » pour la
		gestion et l'entretien des étangs car elle permet d'informer et d'expliquer au
		grand public ce qui est mis en œuvre et ce qui doit être respecté par chacun pour le bon fonctionnement des étangs et des milieux annexes.
		Communiquer sur l'étang et son fonctionnement en utilisant les différents supports à la disposition des communes (bulletins municipaux, affichage dans
		les lieux publics, campings, etc)
		Dans l'idéal, réaliser une plaquette d'information.
	Actions	
		Les thèmes sur lesquels doivent porter la campagne de sensibilisation sont :
		- les espèces invasives,
		- les bonnes pratiques d'empoissonnement,
		- l'intérêt des zones de quiétude,
<u> </u>		- l'intérêt des mares,
₽		- les espèces remarquables,
DESCRIPTIF		 le fonctionnement général d'un étang, l'intérêt de la conservation de la ceinture hélophytique et de la végétation
DES		aquatique pour la qualité de l'eau de l'étang,
		- les règles de bonne conduite en milieu naturel.
		Fiche GC 1 – Rédaction et diffusion d'une charte de bonne conduite des usagers
		des étangs
		Fiche GC 2 - Rédaction et diffusion d'une charte de bonne gestion des pontons
	Action(s)	de pêche / baignade
	associée(s)	Fiche GC 3 - Définition de zones de quiétude sur les étangs
		Fiche GC 6 - Maîtrise de la croissance des espèces végétales invasives
		Fiche GC 9 - Bonnes pratiques d'empoissonnement des étangs
		Fiche TC 2 - Restaurer et conserver le réseau de mares en périphérie des étangs
		Meilleure compréhension du fonctionnement de l'étang et prise en compte de
	Résultat attendu	la préservation de l'environnement dans les activités de loisirs ayant lieu sur
		l'étang.
		Gestion en régie interne : SIMVER, Communes avec appui possible de l'ONF et
	Intervenants	associations locales de protection de la nature (LPO, GECNAL).
	mobilisables	Possibilité de faire appel à une agence de communication pour élaborer un
		document pédagogique et synthétique accessible au grand public
	7	Catta action dait âtra reisa an alasa ana Maranachia da Maranachia
CE	Zone	Cette action doit être mise en place sur l'ensemble des étangs.
	d'intervention Conditions de	Bien identifier les supports et lieux où la communication aura le plus d'effet sur
Ϋ́	mises en œuvre	le public.
Z	Facteurs	ie public.
Ä E	favorables	
MISE EN PLACE	Facteurs	Faible prise en compte de l'environnement par certains acteurs présents en
_	contraignants	périphérie des étangs.
<u> </u>	Contraignants	periprierie des étails.

	Indicateur(s) de suivi	
	Planning d'intervention	Cette action doit être menée tout l'année et sur le long terme.
JUES	Elément(s) biologique(s) visé(s)	Tous Amélioration du fonctionnement général des étangs
ENJEUX ECOLOGIQUES	Elément(s) biologique(s) autre(s) favorisé(s)	
ENJEL	Espèce(s) à surveiller et/ou limiter.	
COUTS	Coûts	Variable suivant les étangs et les possibilités d'implication des structures et associations locales A voir si un document commun est rédigé pour les 6 étangs ou si une base commune pour les 6 étangs est rédigée et ensuite ciblée étang par étang en fonction des spécificités de chacun Rédaction et la conception graphique du document : compter environ 3000 € HT Impression du document : estimation difficile à fournir car directement liée au nombre de tirages et au support papier souhaités (papiers recyclés par exemple) ou encore à la qualité de l'encre (encre écologique par exemple) compter environ 500 € pour une impression papier pour 1000 exemplaires A voir pour grouper ce document avec les fiches suivantes afin de limiter les coûts engendrés : Fiche GC 1 − Rédaction et diffusion d'une charte de bonne conduite des usagers de l'étang Fiche GC 2 − Rédaction et diffusion d'une charte de bonne gestion des pontons de pêche/baignade.
	Financements mobilisables	Fiche GC 3 - Définition et mise en place de zones de quiétude sur les étangs. Conseil général de la Moselle A voir pour Agence de l'eau Rhin Meuse

Priorité 1		« Suivi écologique des 6 étangs de la Ligne Maginot suite aux travaux de restauration réalisés entre 2005 et 2007 »
	Fiche GC 12	Désignation de périmètres d'inventaire ou de protection type ZNIEFF ou ENS sur les secteurs les plus sensibles ou intéressants
	Objectif	A minima, faire connaître la valeur écologique de la zone d'étude grâce à la désignation d'une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) au niveau régional Voire mieux, assurer le maintien voire l'amélioration des enjeux écologiques grâce à la politique ENS (Espace Naturel Sensible) mise en œuvre par le CG57
DESCRIPTIF	Actions	Pour la désignation d'une ZNIEFF, la démarche est la suivante : Proposer à la DREAL Lorraine un périmètre ainsi qu'une liste d'espèces et d'habitats déterminants ZNIEFF présents au sein du périmètre, Le périmètre est alors soumis à validation au CSRPN (Conseil Scientifique Régional pour la Protection de la Nature). A noter que ce périmètre ne constitue pas un périmètre de protection. Il permet simplement de référencer à l'échelle régionale le périmètre en tant que secteur à enjeux écologiques. La seule conséquence réglementaire est l'obligation de préciser la présence de cette ZNIEFF en cas de rédaction de dossier réglementaire préalable à un éventuel projet d'aménagement soumis à étude d'impact (situé à proximité ou au sein du périmètre ZNIEFF). Pour la désignation d'un ENS, la démarche est similaire à la désignation d'une ZNIEFF dans la mesure où le CG a retenu le principe qu'une ZNIEFF validée par le CSRPN peut être désignée en ENS. (Précisons que le CG peut également désigner des sites en ENS sans que ceux-ci soient au préalable désignés en ZNIEFF). Une fois la désignation en ENS, le Conseil Général peut alors épauler le maître d'ouvrage dans l'acquisition de terrains, la gestion des habitats et des espèces et dans la valorisation pédagogique des sites.
	Action(s) associée(s)	Fiche GG 4 – Fauche des bords de chemins et zones de prairies bordant les étangs Fiche GC 10 – Sensibilisation à l'environnement Fiche GC 11 – Gestion des prairies abritant des espèces de papillons remarquables
	Résultat attendu	Mise en lumière des enjeux écologiques et référencement aux niveaux départemental (ENS) et régional (ZNIEFF)
	Intervenants mobilisables	DREAL Lorraine et Conseil Général

MISE EN PLACE	Zone d'intervention	Syndicat intercommunal de Mise en Valeur des Etangs de la Région de Puttelange-aux-Lacs Suivi écologique des six étangs de la Ligne Maginot aquatique suite aux travaux de restauration Proposition de périmètre ZNIEFF Etang des Marais et milieux annexes Légende Proposition de périmètre N Matastane: EEDRE: ma 2012 Bieyori catingraphya: copylight RM Proposition de périmètre N Matastane: EEDRE: ma 2012 Bieyori catingraphya: copylight RM
	Conditions de mises en œuvre	Validation par le CSRPN
	Facteurs favorables	Secteurs à enjeux écologiques parfois très forts et quasiment méconnus à ce jour Ensemble des éléments nécessaires à la présentation devant le CSRPN d'ores et déjà disponibles dans la présente étude
	Facteurs contraignants	1
	Indicateur(s) de suivi	/
	Planning d'intervention	A mettre en place dès que possible
3UES	Elément(s) biologique(s) visé(s)	Tous
ENJEUX ECOLOGIQUES	Elément(s) biologique(s) autre(s) favorisé(s)	
	Espèce(s) à surveiller et/ou limiter.	
	Coûts engendrés	Aucun
COUTS	Financements mobilisables	

	- · · · · ·	« Suivi écologique des 6 étangs de la Ligne Maginot suite aux travaux de
	Priorité 2	restauration réalisés entre 2005 et 2007 »
	Fiche GC 13	Gestion des espèces « exotiques » sur les étangs
	Objectif	Limiter la présence d'espèces végétales et animales dites exotiques sur les étangs et leur périphérie.
DESCRIPTIF	Actions	Au délà des espèces dites invasives, il existe de nombreuses espèces qualifiées d'exotiques. Les espèces exotiques sont des espèces qui ont été introduites (de manière volontaire ou accidentelle) dans un territoire qui ne correspond pas à leur aire de répartition naturelle. Elles se distinguent des espèces invasives qui sont des espèces également exotiques mais dont les capacités d'introduction, d'installation et de propagation menacent les écosystèmes, les habitats et les espèces indigènes. Parmi les espèces exotiques observées en 2011, citons plusieurs espèces végétales notées sur les étangs, comme l'Aloès d'eau. Ces espèces résultent soit de plantations volontaires, soit d'introduction accidentelle. Bien qu'elles ne représentent pas à ce jour de menaces pour l'étang, il faudra veiller à ne pas en implanter d'autres et éventuellement envisager une élimination de ces individus. Une des premières actions à mettre en œuvre est la communication sur les dangers potentiels liés aux plantations de ces espèces dans les étangs.
	Action(s) associée(s)	Fiche GC 10 – Sensibilisation à l'environnement
	Résultat attendu	Sensibilisation du public auprès des menaces éventuelles liées à ces espèces Eventuellement élimination des espèces déjà introduites
	Intervenants	SIMVER et Communes
	mobilisables	Associations locales de protection de la nature
	Zone d'intervention	Tous les étangs
ш	Conditions de mises en œuvre	/
MISE EN PLACE	Facteurs favorables	Faible présence de ces espèces à ce jour
IISE EN	Facteurs contraignants	Difficulté de sensibiliser le grand public à ces espèces souvent très esthétiques
Σ	Indicateur(s) de suivi	Suivi régulier de la végétation des plans d'eau
	Planning d'intervention	A mettre en place dès que possible
ENJEUX ECOLOGIQUE S	Elément(s) biologique(s) visé(s)	Tous
ECOL	Elément(s)	
	biologique(s)	

	autre(s)	
	favorisé(s)	
	Espèce(s) à	
	surveiller et/ou	
	limiter.	
57	Coûts engendrés	Coût limité si l'action porte uniquement sur de la communication (dans ce cas, l'action est à combiner avec d'autres actions, notamment la fiche GC 10 – Sensibilisation à l'environnement) Si des actions de ramassage et d'élimination des plantes sont prévues, prévoir 1
COUTS		à 2 journées par an pour la récolte et la mise en décharge du matériel végétal récolté
	Financements mobilisables	

14.4 Orientations de gestion plus globales

Priorité 1		« Suivi écologique des 6 étangs de la Ligne Maginot suite aux travaux de
Fiche GG 1		restauration réalisés entre 2005 et 2007 » Mise en conformité des réseaux d'assainissement communaux
DESCRIPTIF	Objectif	Amélioration de la qualité des eaux de surface afin d'améliorer la qualité des eaux des affluents directs et indirects des étangs.
	Actions	 Plusieurs actions sont prévues : bilan du réseau d'assainissement communal, conventionnement en matière de gestion de l'eau, création de station d'épuration pour les secteurs non raccordés au réseau local d'assainissement.
DESC	Action(s) associée(s)	
	Résultat attendu	Meilleure qualité des eaux de surface des étangs après optimisation des réseaux d'assainissement communaux.
	Intervenants mobilisables	Gestion en régie interne par les communes. Soumission aux marchés publics pour le bilan du réseau d'assainissement.
	Zone d'intervention	Cette action est à réaliser sur l'ensemble des étangs et de leur bassin versant.
8	Conditions de mises en œuvre	Résolution des problèmes de rejets directs sur les affluents (dont les rejets agricoles) mais attention à ne pas implanter ces sites dans des secteurs à enjeux écologiques élevés
MISE EN PLACE	Facteurs favorables	
MISE E	Facteurs contraignants	Urbanisation diffuse et morcelée autour des étangs.
_	Indicateur(s) de suivi	Suivi de la qualité de l'eau sur les affluents principaux.
	Planning d'intervention	Action à réaliser dès que possible.
(UES	Elément(s) biologique(s) visé(s)	Tous Fonctionnement général et écologique de l'étang
ENJEUX ECOLOGIQUES	Elément(s) biologique(s) autre(s) favorisé(s)	
	Espèce(s) à surveiller et/ou limiter.	
	Caûta averandué	
COUTS	Coûts engendrés Financements mobilisables	Agence de l'Eau Rhin Meuse, Conseil Général de la Moselle

51.074		« Suivi écologique des 6 étangs de la Ligne Maginot suite aux travaux de	
Priorité 1		restauration réalisés entre 2005 et 2007 »	
	Fiche GG 2	Conversion des cultures en prairies	
	Objectif	Convertir les cultures les plus proches des étangs, donc les plus influentes sur la qualité de l'eau des étangs, en prairies de fauche extensives.	
IPTIF	Actions	Passage des cultures vers des prairies de fauche. L'exploitant doit être sensibilisé sur les impacts de la culture sur l'étang. A mettre en œuvre dès que possible sur les parcelles dont la mairie dispose de la maitrise foncière	
DESCRIPTIF	Action(s) associée(s)	Fiche GC 4 – Maintien et gestion extensive des milieux prairiaux	
	Résultat attendu	Conversion des cultures en prairies de fauches extensives et amélioration de la qualité de l'eau de l'étang.	
	Intervenants mobilisables	Gestion en régie interne : Commune avec l'appui de la Chambre d'Agriculture Eventuellement la SAFER.	
11SE EN PLACE	Zone d'intervention	Syndical Intercommunal de Mise en Valeur des Etage de la Region de Neglion de Nettagres de la Sulpire de Ologique des six étangs de la Ligne Maginot aquatique suite aux travaux de restauration Conversion de culture en prairies : Localisation des cultures Cultures Maissace: Estoffe and 2011 Source: ISM Support cartigraphique : copyright ISM Support cartigraphique : copyright ISM Support cartigraphique : copyright ISM	
≥	Conditions de	Rencontre des exploitants agricoles et des propriétaires des cultures	
	mises en œuvre	concernées.	
	Facteurs	Parcelles souvent de petite taille.	
	favorables	Volonté des élus de préserver la qualité de l'eau des étangs.	
	Facteurs	Prix des céréales élevés.	
	contraignants	Modification du fonctionnement de l'exploitation agricole	
	Indicateur(s) de	Suivi de la qualité de l'eau des étangs.	
	suivi	Calcul annuel de la surface en culture convertie en prairie.	
	Planning	Action à mettre en place dès que possible suivant les opportunités.	
	d'intervention		
ENJEUX	Elément(s) biologique(s) visé(s)	Tous Amélioration du fonctionnement général et écologique de l'étang	
ECOLO	Elément(s) biologique(s)		

	favorisé(s)	
	Espèce(s) à surveiller et/ou limiter.	
_	Coûts	
COUTS	Financements mobilisables	A voir au cas par cas

	Priorité 2	« Suivi écologique des 6 étangs de la Ligne Maginot suite aux travaux de restauration réalisés entre 2005 et 2007 »
	Fiche GG 3	Préservation de l'entomofaune liée au bois mort
DESCRIPTIF	Objectif	Favoriser la reproduction des espèces d'insectes liés au bois mort.
	Actions	Cette action consiste à laisser du bois mort au sol et dans les arbres des forêts entourant les étangs de la ligne Maginot.
	Action(s) associée(s)	Fiche GC 10 – Sensibilisation à l'environnement
DESC	Résultat attendu	Maintien et développement des populations d'insectes liés au bois mort et en particulier le Lucane cerf-volant.
	Intervenants mobilisables	Gestionnaires des parcelles de forêts de l'ONF et propriétaires privés.
	Zone d'intervention	Massifs forestiers autour des étangs.
	Conditions de mises en œuvre	Accords avec l'ONF et les propriétaires privés.
MISE EN PLACE	Facteurs favorables	Zones boisées nombreuses autour de certains étangs.
SE EN	Facteurs contraignants	Dangerosité de laisser du bois mort dans les arbres sur les zones les plus passagères.
Σ	Indicateur(s) de suivi	Entomofaune liée au bois mort et particulièrement le Lucane cerf-volant.
	Planning d'intervention	A mettre en place dès 2012.
(NES	Elément(s) biologique(s) visé(s)	Entomofaune liée au bois mort, particulièrement le Lucane cerf-volant.
ENJEUX ECOLOGIQUES	Elément(s) biologique(s) autre(s) favorisé(s)	Avifaune inféodée au bois mort
	Espèce(s) à surveiller et/ou limiter.	
	Coûts engendrés	Limité
COUTS	Financements mobilisables	/

	Priorité 2	« Suivi écologique des 6 étangs de la Ligne Maginot suite aux travaux de restauration réalisés entre 2005 et 2007 »
	Fiche GG 4	Fauche des bords de chemins et zones de prairies bordant les étangs
DESCRIPTIF	Objectif	Encadrer les fauches aux abords des étangs afin de préserver la faune en général et l'entomofaune en particulier
	Actions	Cette action consiste à mettre en place un calendrier de fauche et de débroussaillage afin de maintenir des axes de déplacement pour la faune et des zones de refuge et de nourrissage (corridor écologique): • Favoriser les fauches de début et de fin de saison d'activité des insectes (début du printemps et automne). • Éviter au maximum les fauches de fin avril à mi septembre. • Favoriser un débroussaillage « doux », plutôt manuel qu'avec des engins agricoles si possible.
DES	Action(s) associée(s)	Fiche GC 4 – Maintien et gestion extensive des milieux prairiaux Fiche GG 5 – Conversion des cultures en prairies Fiche GC 11 – Gestion des prairies abritant des espèces de papillons remarquables
	Résultat attendu	Maintien de corridors pour la faune Maintien et renforcement des populations de Lépidoptères, d'Orthoptères et de tous les insectes inféodés aux milieux prairiaux.
	Intervenants mobilisables	Propriétaires ou agents communaux.
	Zone d'intervention	Bordures de chemins, petites prairies, plus globalement toutes les zones habituellement fauchées ou débroussaillées autour des étangs de la ligne Maginot.
8	Conditions de mises en œuvre	Mise en place d'un calendrier précis pour les fauches
MISE EN PLACE	Facteurs favorables	Des fauches sont déjà réalisées sur bon nombre de prairies.
MISE	Facteurs contraignants	La mise en place d'un calendrier de fauche.
_	Indicateur(s) de suivi	Présence d'une biodiversité intéressante pour la faune en général et pour les insectes
	Planning d'intervention	A mettre en place dès 2012.
ENJEUX ECOLOGIQUES	Elément(s) biologique(s) visé(s) Elément(s) biologique(s) autre(s)	Faune en générale Entomofaune des bords de chemins et des prairies.
	favorisé(s) Espèce(s) à surveiller et/ou limiter.	
o ⊃ ⊢	Coûts engendrés	Coût limité

Financements mobilisables	

14.5 Propositions de restauration des affluents

Les différents affluents des 6 étangs de la ligne Maginot Aquatique ont été étudiés et analysés (paragraphe 13) en complément des premières investigations réalisées dans le cadre des études préalables aux travaux de restauration écologique des étangs.

La demande porte sur la réalisation de propositions d'action visant à améliorer notamment les processus d'autoépuration des cours d'eau pour augmenter la qualité de l'eau qui arrive aux étangs.

Les principales propositions de restauration des affluents se portent donc sur les différentes sources de pollution pouvant fortement diminuer la qualité physico-chimique et biologique ainsi que les capacités d'autoépuration des cours d'eau se jetant dans les étangs. Des « fiches-actions » ont déjà été réalisées dans ce sens notamment la fiche GC 4 - « Gestion extensive des milieux prairiaux » pour améliorer la qualité des eaux par limitation du lessivage et du ruissellement des intrants. Une « fiche-action » concerne aussi les problèmes de rejets domestiques bien présents sur certains affluents, il s'agit de la fiche GG 1 - « Mise en conformité des réseaux d'assainissement communaux ».

La fiche suivante fait référence à la présence de drains agricoles le long des cours d'eau, sources de pollution pouvant fortement dégrader la qualité des eaux des affluents et donc la qualité des eaux des étangs.

Aucun autre élément ne semble nécessiter d'action particulière de restauration. En effet, les affluents des 6 étangs de la ligne Maginot présentent globalement un fonctionnement naturel avec une ripisylve assez bien représentée et sans dysfonctionnement majeur tout au long du linéaire de chaque cours d'eau. De plus, le respect des bandes enherbées (zones tampon) observées entre les parcelles agricoles et le ruisseau favorise la diminution des apports de nitrates ou de phosphores.

Enfin, plusieurs obstacles à l'écoulement ont pu être mis en évidence au niveau du lit mineur de certains cours d'eau. Cependant, cela n'implique pas ou peu d'enjeux quant à la continuité écologique du fait de leur localisation toutes en tête de bassin versant. En effet, les écoulements sont naturellement faibles et localement limités par la végétation ou bien des hauteurs d'eau de quelques centimètres seulement.

Priorité 2		« Suivi écologique des 6 étangs de la Ligne Maginot suite aux travaux de restauration réalisés entre 2005 et 2007 »	
Fiche RA 1		Filtration des eaux de drainage des parcelles agricoles par des systèmes rustiques	
	Objectif	Traitement des eaux de drainage afin d'améliorer la qualité des eaux des	
DESCRIPTIF	Objectif	Traitement des eaux de drainage afin d'améliorer la qualité des eaux des affluents directs et indirects des étangs. Aménagement de zones tampons (fossés et/ou petits bassins) à la sortie des drains agricoles afin de favoriser la rétention, la sédimentation, la photodégradation et la biodégradation des particules polluantes d'origine agricole. Plantations en berges et rives Banquette d'une sortie de drain Aménagement ponctuel d'une sortie de drain Surfacique (petite zone humide, mare) Filantations en berges et rives Plantations en berges et rives Banquette d'hélophytes Source : AERM, 2010 Banquette d'hélophytes	
		Aménagement de grandes longueurs sur plusieurs sorties de drains Aménagement des sorties de drains Fossé sinueux se déversant dans le cours d'eau en fin de parcelle drainée	
	Action(s) associée(s)	Fiche GC 4 – Maintien et gestion extensive des milieux prairiaux Fiche GG 1 - Mise en conformité des réseaux d'assainissement communaux Fiche GG 2 - Conversion des cultures en prairies	

		exutoires de drains.	
	Intervenants	Gestion en régie interne : Commune avec l'appui de la Chambre d'Agriculture.	
	mobilisables	Soumission aux marchés publics pour les travaux d'aménagement.	
	Zone d'intervention	Localisation de drains agricoles sur les affluents de l'étang des Marais Zone avec présence de drains agricoles agricoles Source : Géoportail IGN	
MISE EN PLACE	Conditions de	Partenariat avec les exploitants agricoles et les propriétaires des cultures	
E.	mises en œuvre	concernées Faible nombre de drains recensés sur les affluents des 6 étangs → A priori un	
MISE	Facteurs favorables	seul secteur sujet à ce type d'aménagement est identifié sur le Domer, affluent ouest de l'étang des Marais (une dizaine de drains en rives droite et gauche) - La présence d'une bande enherbée non traitée facilite l'implantation de ce type de dispositif. - Volonté des élus de préserver la qualité de l'eau des étangs.	
	Facteurs contraignants	 Nécessité d'un partenariat total avec les agriculteurs concernés. La profondeur des drains relative à celle de l'émissaire doit être étudiée. Le creusement du lit du cours d'eau est à proscrire. Entretien régulier des systèmes afin de garantir leur pérennité et leur fonctionnalité. 	
	Indicateur(s) de suivi	Suivi de la qualité de l'eau sur les affluents concernés.	
	Planning d'intervention	Aménagement préconisé des exutoires des drains entre mars et avril ou août et novembre	
\$nes	Elément(s) biologique(s) visé(s)	Toutes les espèces biologiques inféodées aux cours d'eau	
ENJEUX ECOLOGIQUES	Elément(s) biologique(s) autre(s) favorisé(s)	Odonates, Amphibiens : par la création de zones humides de type mare.	
ENJEU	Espèce(s) à surveiller et/ou limiter.	Espèces végétales envahissantes.	

COUTS	Coûts engendrés	 Variable en fonction de la quantité de drains à traiter sur une même zone, de leur profondeur, du devenir des matériaux terrassés et du type d'aménagement réalisé (ponctuel, fosses, mares,). Estimation : le traitement d'un drain : 200 à 1000 € HT Coûts dégressifs si l'aménagement concerne plusieurs drains sur une grande longueur.
	Financements mobilisables	Agence de l'Eau Rhin Meuse (60%) si les travaux sont réalisés par une collectivité ou une association mais aucune aide pour des travaux réalisés par des agriculteurs.

15 Synthèse et conclusions

Contexte de l'étude :

Suite à des travaux écologiques réalisés entre 2005 et 2007 sur les étangs de la Ligne Maginot aquatique, le SIMVER, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le Conseil Général de la Moselle, a souhaité réaliser un bilan écologique des travaux, grâce à des inventaires portant sur la faune, la flore et le milieu aquatique.

Méthodes mises en œuvre :

Pour mener à bien la mission, plusieurs bureaux d'études se sont associés pour réaliser les inventaires de terrain et la rédaction associée. Sur une durée de 12 mois, la flore, les habitats, les oiseaux, les insectes, les amphibiens, les reptiles, la qualité de l'eau et des sédiments ont été étudiés.

Principaux résultats :

De très nombreuses données ont été récoltées durant ces 12 mois d'inventaire sur l'étang des Marais :

- 4 espèces végétales remarquables ont été identifiées, dont 1 espèce bénéficiant d'un statut de protection au niveau régional ;
- 2 espèces végétales invasives ont été recensées dont la Renouée du Japon ;
- 23 habitats différents ont été cartographiés sur les étangs et leur périphérie ;
- parmi ces habitats, on retiendra que moins de 1 hectare est doté d'un enjeu écologique très fort (il s'agit essentiellement d'habitats prairiaux) ; en revanche, plus de 110 ha sont dotés d'un enjeu fort (habitats forestiers notamment) ;
- 90 espèces d'oiseaux ont été observées, parmi lesquelles 1 espèce à enjeu majeur (le Blongios nain) et 1 à enjeu fort (le Pic cendré) ;
- 7 espèces d'amphibiens ont été recensées et 3 espèces de reptiles; on retiendra pour les amphibiens une bonne diversité.
- Pour les insectes, de nombreuses espèces ont été recensées parmi lesquelles 6 espèces remarquables dont le Lucane cerf-volant, un coléoptère qui a été observé dans les forêts (plusieurs cadavres) et également un mâle en vol au droit du camping.

Synthèse des enjeux écologiques :

L'analyse des enjeux écologiques des étangs et de leurs zones périphériques montrent que ces enjeux concernent moins de 1 ha de secteurs à enjeux très forts et 138 ha de secteurs à enjeux forts ; soit près de 60% de la zone cartographiée rattachés à des secteurs à enjeux forts voire très forts.

Impacts des travaux sur le milieu naturel :

Il est très difficile d'analyser avec précision l'impact des travaux sur le milieu naturel. En revanche, on peut conclure sur l'intérêt global positif de ces travaux ; ils ont conduit de manière générale à une augmentation de la qualité écologique des sites, en augmentant notamment l'attractivité de l'étang pour la faune.

Proposition d'un protocole de suivi allégé :

Pour chaque groupe étudié, il est possible de proposer un protocole de suivi allégé; en ciblant notamment, à raison d'un suivi tous les 3 ans, les inventaires sur les espèces remarquables identifiées lors des inventaires de 2011.

Analyse de la qualité de l'eau et des sédiments :

Les différentes analyses effectuées sur l'étang des Marais mettent en évidence une bonne qualité d'eau de surface tout au long de l'année. En revanche, la réalisation du profil d'oxygène et du pourcentage de saturation en oxygène traduit une importante stratification de l'oxygène avec des conditions quasi anoxiques à partir de 3 m de profondeur en période chaude.

Diagnostic physique des cours d'eau :

Le diagnostic des affluents des étangs a été réalisé. L'information principale qui en résulte est un niveau d'eau plutôt bas, avec des écoulements faibles.

Propositions de gestion et de travaux complémentaires :

Un panel d'action à mettre en œuvre est proposé :

Numéro de l'action	Nom de l'action	Priorité d'intervention
	Propositions de travaux complémentaires	
TC 2	Restaurer et conserver le réseau de mares en périphérie des étangs	2
	Action de gestion concrète des étangs et des milieux annexes	
GC 1	Rédaction et diffusion d'une charte de bonne conduite des usagers des étangs	1
GC 2	Rédaction et diffusion d'une charte de bonne gestion des pontons de pêche/baignade	2
GC 3	Définition et mise en place de zones de quiétude sur les étangs	1
GC 4	Maintien et gestion extensive des milieux prairiaux	1
GC 5	Vidanges régulières des étangs	1
GC 6	Maitrise de la croissance des espèces végétales invasives herbacées.	2
GC 8	Gestion de la roselière	2
GC 9	Définition et mise en œuvre de bonnes pratiques d'empoissonnement des étangs	1
GC 10	Sensibilisation à l'environnement	1
GC 12	Désignation de périmètres d'inventaire ou de protection type ZNIEFF ou ENS sur les secteurs les plus sensibles ou intéressants	1
GC 13	Gestion des espèces « exotiques » sur les étangs	2
	Orientations de gestion plus globales	
GG1	Mise en conformité des réseaux d'assainissement communaux	1
GG 2	Conversion des cultures en prairies	1
GG 3	Préservation de l'entomofaune liée au bois mort	2
GG 4	Fauche des bords de chemins et zones de prairies bordant les étangs	2
	Propositions de restauration des affluents	
RA 1	Filtration des eaux de drainage des parcelles agricoles par des systèmes rustiques	2

16 Bibliographie

L'ensemble des références bibliographiques figure dans le tome 1.

17 Annexes

Suivi écologique des 6 étangs de la Ligne Maginot suite aux travaux de restauration

Compte rendu de la réunion du 17 mars 2011 : Réunion concernant l'étang des Marais : - Accueil de la station de loisirs -

Présents: PORTA Denis, AUDINOT Samuel.

Documents prêtés pour consultation à ESOPE :

- Registre des travaux et niveaux d'eau de la dique de l'étang des Marais.

Bilans des travaux écologiques réalisés sur l'étang des Marais :

Les remarques suivantes renvoient aux références des aménagements de l'étude SINBIO de 2005 (voir Annexe A).

- 1 Création d'un brise vague en tunage bois au-delà de la berge droite :

Ces aménagements ont été réalisés et à ce jour aucun problème n'a été soulevé.

- 2 Aménagement de la corne Nord en frayère, création de hauts fonds :

Mr Porta n'est pas au courant des travaux qui ont pu avoir lieu à cet emplacement.

- Travaux lors de la mise en conformité de la digue :

En 2004-2005, des travaux de mise en conformité des digues des étangs de la Ligne Maginot ont eu lieu. Pour l'étang des Marais, ils consistaient en un renforcement de la digue et un changement des ouvrages de vidange. La digue a été consolidée par un système de bardage en treillis métallique sur lequel du béton a été projeté. La partie la plus basse de la digue a été, de plus, enrochée, les blocs étant aussi recouverts de béton projeté.

Un dévasage au devant de la digue a aussi été réalisé avec épandage des boues sur les parcelles agricoles alentours. Une digue temporaire en terre avait également été créée quelques dizaines de mètres en amont de la digue pour éviter une vidange totale de l'étang, cette digue est toujours présente mais se trouve sous l'eau actuellement.

Autres:

Activités sur l'étang :

Aucune activité de chasse n'est exercée sur l'étang. Elle est en revanche pratiquée en périphérie de l'étang, principalement dans les zones forestières au Nord et les prairies du Nord-Est.

Pour les activités de loisirs, le règlement de la base de loisirs nous est transmis. La baignade est interdite en dehors de la zone surveillée. Le camping est ouvert de Pâques à octobre tous les ans. A sa création, le camping ne possédait pas de réel système d'assainissement. Depuis, des travaux de régularisation ont été faits et le camping est équipé d'un système de tout à l'égout.

Concernant les pontons de pêche, la location se fait à l'année par la commune. En cas de non payement, un ponton peut alors être loué à un autre pêcheur, l'entretien des pontons étant à la charge des pêcheurs.

Pour le camping, des emplacements sont loués à l'année. La location est reconductible chaque année, sauf si le locataire désire y mettre fin. En rive droite, à proximité de la digue, une zone fauchée, correspondant à une pelouse, est utilisée en été, principalement par les jeunes, comme aire de camping et de barbecue.

- Gestion hydraulique:

Aucune gestion hydraulique à proprement parler n'a lieu sur l'étang. Le niveau est régulé par un système de trop plein autonome. Une ouverture des vannes peut être réalisée en été pour un effet « chasse d'eau » en aval de la dique.

- Points divers :

L'AFUA des Marais, créé pour le développement de la partie Ouest de l'étang, dépend aujourd'hui de la commune de Rémering.

Des problèmes de prolifération végétale ont été observés en 2006 ou 2007. Tous les ans, durant les mois d'été, sur une période de quelques jours, une augmentation des densités de la végétation est notée sur l'étang. Cette augmentation reste cependant, la majorité du temps, sans conséquence pour la baignade et diminue au bout de quelques jours.

En 2008, du fumier stocké dans un champ, lessivé par les pluies, a ruisselé jusqu'à l'étang pour contaminer la zone de baignade. La baignade a du être interdite jusqu'à ce que le purin disparaisse.

Mr Porta indique que la profondeur maximale de l'étang est d'environ 6 mètres et la profondeur moyenne serait de 3 à 4 mètres.

La préfecture recommande un rythme de vidange des étangs décennal, les élus locaux ne semblent pas, pour le moment, favorables suite aux problèmes de remplissage rencontrés lors des travaux sur les digues.

Mr Porta nous indique qu'une zone de haut-fond est présente sur l'étang. Elle est localisée au centre de l'étang du côté de la rive gauche (visible sur l'annexe A, point 3).

Concernant la zone de broyage des déchets verts, c'est la mairie seule par le biais des agents municipaux, qui procède au broyage. Les habitants ont accès au site uniquement pour le dépôt des déchets verts et doivent respecter un tri. Auparavant la zone était utilisée comme décharge et lieu de brulage. La municipalité a souhaité proscrire ce genre de pratique en périphérie de l'étang pour éviter tout risque de pollution.

Un arrêté municipal spécifique a été pris au sujet du brulage et des dépôts d'ordure chez les particuliers. Ainsi, le brulis des roselières dans un but de « nettoyage » par les pêcheurs est totalement interdit. Mr Porta veille à l'application de ce texte et est en mesure de verbaliser les contrevenants. Les dépôts d'ordure sauvages sont eux aussi interdits.

Annexe A: Localisation des travaux d'amélioration de la biodiversité sur l'étang des Marais



Travaux d'amélioration de la biodiversité de l'étang des Marais

- 1. création d'un brise-vague en tunage bois au-delà de l aberge droite,
- 2. Aménagemnt de la corne Nord en Frayère, création de hauts fonds



Fallopia japonica (Houtt.) Ronse Decraene Renouée du Japon Famille des Polygonacées

Description botanique

La Renouée du Japon se reconnaît à son limbe foliaire ovale, atteignant 20 cm de longueur, brusquement tronqué à la base. Cette espèce présente un système souterrain très développé, constitué de rhizomes qui produisent des tiges aériennes annuelles pouvant atteindre 3 m.

Origine géographique et modalités d'apparition en Europe

Originaire des régions méridionales et océaniques d'Asie orientale, elle a été introduite en Europe comme plante ornementale, fourragère et mellifère en 1825. Elle s'est naturalisée dès la fin du 19ème siècle mais n'a débuté sa colonisation exponentielle que vers le milieu du 20ème siècle.

Distribution actuelle en Europe et en France

Largement répandue en Europe occidentale et centrale, la Renouée du Japon peut être considérée comme l'espèce invasive ayant actuellement la dynamique d'expansion la plus forte dans notre continent. Le territoire français n'échappe pas à cette colonisation qui concerne l'ensemble du pays.

Reproduction et modes de propagation

Cette espèce est généralement stérile en Europe. La floraison n'intervient en effet qu'en automne (septembre-octobre) et les plantes ne parviennent que rarement à produire des graines viables. Elle est donc disséminée essentiellement par multiplication végétative à partir de fragments de rhizomes et de boutures des tiges. Cette dissémination est réalisée naturellement par l'eau, l'érosion des berges des rivières et parfois les animaux, mais l'homme en porte également une grande responsabilité par le déplacement de terres « contaminées » par les renouées, à l'occasion de travaux de génie civil et rural.

Milieux naturels colonisés

La Renouée du Japon trouve son habitat de prédilection dans les zones alluviales et les rives de cours d'eau où la bonne alimentation en eau et la richesse en éléments nutritifs du substrat lui permettent d'avoir une croissance et une compétitivité optimales, conduisant à des peuplements monospécifiques étendus. Cette espèce se développe également dans des conditions moins favorables dans des milieux rudéralisés comme des talus et bords de route, ou des terrains abandonnés, où elle peut résister grâce à ses rhizomes profonds et étendus à une certaine sécheresse.

Nuisances créées par son invasion

Les peuplements monospécifiques de renouées ont un impact négatif sur la biodiversité. Leur expansion peut menacer des espèces à valeur patrimoniale. Ses peuplements denses et élevés constituent une gêne pour la circulation et l'accès des usagers et en particulier des pêcheurs aux rives des cours d'eau. Toutefois il a été montré que les renouées sont plus fréquentes et plus abondantes dans les sites perturbés et dégradés par les activités humaines; elles apparaissent donc davantage comme la conséquence que la cause des altérations du milieu naturel.

Précautions à prendre pour ne pas favoriser sa propagation

Cette espèce se développe par fragmentation des rhizomes. Ainsi, un petit fragment de la plante suffit pour entraîner le bouturage des pieds présents et conduire à une extension de l'espèce sur les étangs. Il faudra donc proscrire toute perturbation des stations de l'espèce.

Si des opérations de contrôle sont mises en œuvre, il faudra qu'elle soit très bien encadrée pour éviter son développement.

Solidago canadensis L. Solidage du Canada Famille des Astéracées

Solidago gigantea Ait. Solidage glabre

Description botanique

Le Solidage glabre présente une tige glabre et des limbes foliaires vert-bleuâtre à la face inférieure alors que le Solidage du Canada présente une tige velue.

Origine géographique et modalités d'apparition en Europe Originaire d'Amérique du Nord, les solidages ont été introduits comme plante ornementale en Europe, d'abord, semble-t-il, en Angleterre. Ils se sont naturalisés dans une grande partie de l'Europe à partir du milieu du XIXème siècle, ayant également

été semé comme plante mellifère. La phase d'expansion exponentielle a débuté un siècle plus tard.



Distribution actuelle en Europe et en France

Ces espèces sont désormais largement répandues dans les zones tempérées de l'Europe où elles sont considérées parmi les plus invasives. Elles occupent de même une grande partie du territoire français.

Reproduction et modes de propagation

Considérée soit comme hémicryptophyte, soit comme géophyte à rhizome, le Solidage fleurit à partir de la mi-juillet jusqu'à fin octobre. Il est auto-stérile et nécessite pour produire des graines fertiles une fécondation croisée qui est assurée par des insectes. Le nombre d'akènes produits est très élevé, jusqu'à 19 000 par plante. Outre cette reproduction sexuée très efficace, le Solidage présente une reproduction végétative à partir de ses rhizomes souterrains. Ceux-ci produisent chaque année des bourgeons (de 10 à 50 sur chaque pousse de rhizome) qui développent l'année suivante des tiges épigées. Cette reproduction végétative très puissante conduit à la formation de clones de forme circulaire, pouvant atteindre plusieurs mètres de diamètre.

Milieux naturels colonisés

Le Solidage colonise principalement des milieux rudéralisés (remblais, bords de routes ou voies ferrées mais également des friches agricoles ou prairies abandonnées), ceci dans des zones alluviales ou plus sèches. Cette espèce est souvent en compétition avec d'autres espèces colonisatrices, autochtones comme l'ortie ou l'Armoire vulgaire ou encore des espèces invasives comme la Balsamine géante ou la Renouée du Japon. Suivant les conditions stationnelles précises (niveau de fertilité, d'humidité) et la nature du premier occupant, c'est l'une ou l'autre espèce qui prendra le dessus.

Nuisances créées par son invasion

La colonisation par le Solidage conduit à des peuplements monospécifiques, de taille relativement élevée (de 1 m à 1,5 m, voire jusqu'à 2,5 m dans les conditions les plus favorables). Ceux-ci empêchent ou retardent une colonisation ligneuse éventuelle et constituent une entrave à toute remise en culture de ces parcelles. La biodiversité de ces peuplements est également fortement réduite. Voser-Huber (1983) a calculé une diminution de moitié du nombre moyen d'espèces dans les peuplements de solidage (12 espèces en moyenne) par rapport aux formations herbacées d'origine (23 espèces) en Suisse.

Précautions à prendre pour ne pas favoriser sa propagation

Cette espèce se développe par fragmentation des rhizomes mais également par dissémination de ses nombreuses graines. Il conviendra de ne pas toucher aux stations de cette espèce lors d'éventuels travaux afin de ne pas entraîner le bouturage des pieds présents sur le terrain et ainsi de ne pas favoriser son extension.